

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

18 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi,
à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le
MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2019, à 19 h 34, à laquelle:

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire suppléant de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Jessica Morin-Coté	, greffière et secrétaire-trésorière adjoite
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Monia Jacques,	, directrice de l'aménagement et du développement du territoire
M ^{me} Catherine Drolet-Marchand,	coordonnatrice aux communications et à la promotion du territoire
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire- trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 34.

12-19-448

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 34 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

12-19-449

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2019 (SÉANCE AJOURNÉE DU 27 NOVEMBRE).

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2019 (séance ajournée du 27 novembre) ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

Dans un premier temps, M^{me} Bolduc remercie le conseil de la municipalité de Laverochère-Angliers d'avoir pris le leadership dans le dossier de l'infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue.

Par la suite, M^{me} Bolduc mentionne que ce soir aura lieu la nomination des élus sur divers comités. Pour débiter la séance, elle précise que M. Daniel Barrette a accepté de continuer d'exercer la fonction de préfet suppléant. M^{me} Bolduc mentionne l'excellent travail de M. Barrette à cette position depuis sa nomination en 2017. Elle souligne que M. Barrette possède les qualités essentielles afin d'être préfet suppléant, notamment sa compréhension des enjeux du territoire, sa capacité à nourrir les discussions et les réflexions, à les faire avancer et sa grande présence auprès d'elle lors de la gestion des dossiers difficiles. De plus, M. Barrette ayant plusieurs années d'expérience à la fonction d'élu, cela apporte un bel équilibre dans leur duo.

Le mardi 17 décembre a eu lieu une rencontre à Val-D'Or avec M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette rencontre devait avoir lieu avant l'annonce du Pacte fiscal, mais elle a dû être reportée à deux occasions.

M. Barrette, M^{me} Côté et M. Ouellet accompagnaient M^{me} Bolduc, ainsi que M^{me} Gironne. M. Barrette, M^{me} Côté et M. Ouellet mentionnent

qu'ils ont trouvé la ministre Laforest très attentive et à l'écoute lors des discussions.

Lors de cette rencontre, la ministre Laforest, appuyée de M. Pierre Dufour, ministre régional, annonçaient les projets sélectionnés par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), notamment le projet de la maison des jeunes afin d'avoir des maisons en milieu rural, le projet du GIRAT, Archéo-08 et le projet de borne de recharge.

M^{me} Bolduc a transmis aux membres du conseil de la MRC l'ordre du jour de la dernière réunion de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). L'un des points à l'ordre du jour était la rencontre avec la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx à la suite du dépôt du projet de règlement encadrant les activités d'Airbnb dans lequel il est prévu que seules les résidences principales pourront être louées sur Airbnb. Pour plusieurs élus de différentes régions du Québec, ces nouvelles règles ne sont pas adaptées pour les milieux ruraux et viennent pénaliser les propriétaires riverains et les propriétaires de propriétés de villégiature.

Également lors de la réunion du conseil d'administration de la FQM, M^{me} Bolduc a été nommée présidente du congrès de la FQM pour l'édition 2021. Par ce fait même, elle sera vice-présidente du congrès 2020 de la FQM. Celui-ci aura lieu du 22 au 24 septembre 2020.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Des questions sur l'évaluation foncière du secteur Sud, la démographie au Témiscamingue et de la desserte du projet Mobile AT sont posées par des membres de l'assistance.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.

Le 17 décembre, une délégation du Témiscamingue composée de M^{me} Bolduc, M^{me} Côté, M. Barrette, M. Ouellet et M^{me} Gironne a rencontré M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et M. Pierre Dufour, ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue, lors de l'annonce des projets sélectionnés par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en Abitibi-Témiscamingue.

Lors de cette rencontre, la délégation a pu s'entretenir avec les deux ministres à propos du projet de minicentrale hydroélectrique. M^{me} Laforest s'est dite favorable à la création de ce genre de projet et s'est montrée sensible aux enjeux vécus en région. La délégation s'est assurée de mettre en valeur les impacts positifs que le projet de minicentrale pourra apporter au territoire.

Lors de la rencontre, M^{me} Laforest a invité M^{me} Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda - Témiscamingue, à se prononcer sur le projet; celle-ci a mentionné son appui au projet Onimiki.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).

M. Binette, président du conseil d'administration de l'organisme Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) et maire de Moffet, explique les récents développements au niveau du projet Mobile A-T. Les relais de Vassan, Landrienne et Kipawa sont opérationnels. La tour de Belleterre sera mise en fonction dans les prochains jours.

À l'origine, le GIRAT avait prévu de déployer six nouveaux relais en 2019, mais celui-ci a rencontré quelques difficultés pour les sites de Val-Senneville et Lac-Bauchastel lors de l'obtention des permis.

M. Young exprime la déception de ses citoyens à la suite du déploiement du site de Kipawa. Celui-ci mentionne que la couverture cellulaire ne s'est pas améliorée à la suite du déploiement. M. Binette explique que le relais de Kipawa n'avait pas pour objet d'augmenter la couverture cellulaire, mais bien d'augmenter la capacité, c'est-à-dire que les citoyens ont désormais accès à du 4G ou du LTE, plutôt que du 3G. L'augmentation de la couverture à Kipawa devrait provenir de l'installation d'un relais au Lac Boldies qui sera déployé en 2020.

M. Binette souligne que dans le projet Mobile A-T, c'est la MRC de Témiscamingue qui est la plus avantagée. Toutefois, Mobile A-T ne prévoit pas une couverture réseau de la totalité du territoire, mais bien 95% de la population.

Début janvier, des techniciens de Bell iront sur le territoire de Kipawa afin de s'assurer de la calibration et de la performance du relais. M. Binette s'engage à faire un suivi auprès de M. Ouellet et M. Young et invite ceux-ci à une rencontre avec les techniciens.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.

La planification stratégique sera toujours en mode action pour 2020, alors qu'il y aura une campagne de promotion active. Il est prévu que la planification stratégique ira rencontrer les représentants des municipalités du territoire afin de les impliquer plus activement pour 2020.

M^{me} Bolduc rappelle que l'exercice de la planification stratégique a aussi permis de cibler des pôles d'excellence, dont le développement des énergies renouvelables et le déploiement de nouvelles formes d'agriculture, notamment l'agriculture biologique. Ces deux pôles d'excellence sont sous la responsabilité de la MRC.

M. Lalonde mentionne que pour ce qui est de la démographie, il y a plus de personnes qui décèdent que de naissance chaque année, c'est pourquoi il serait important de valoriser davantage l'apport du milieu municipal dans le recrutement des personnes immigrantes, alors que la municipalité de Béarn et la MRC de Témiscamingue se sont démarquées dans les derniers mois.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - SERVICES DE PROXIMITÉ.

Des protocoles visant à établir les fondements des deux nouveaux fonds, Signature et Innovation et Vitalisation, seront signés vers le mois de mars 2020. La MRC de Témiscamingue prévoit interpellier les municipalités locales concernées pour participer aux travaux en lien avec les protocoles à définir. Il est d'ailleurs envisagé de voir à l'embauche de deux nouvelles ressources (agents de développement) afin de travailler avec les municipalités, entre autres, sur une réflexion sur l'organisation et la mise en place de service de proximité, version 2020.

Pour le moment, la MRC est en attente du protocole d'entente, mais il est déjà possible de mettre en place certaines mesures et ces mesures seront prises en considération dans le protocole.

Concernant le projet de recherche avec l'Europe, celui-ci est toujours en cours. Le Chercheur Giang Pham sera au Témiscamingue en février et il souhaite effectuer des rencontres avec divers interlocuteurs. Un projet de calendrier de rencontres sera déposé au cours du mois de janvier 2020.

Information

SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS - NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.

Le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers a transmis une résolution indiquant leur désir de prendre en charge la gestion du projet d'une nouvelle infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue. Les membres de leur conseil ont l'intention de travailler en étroite collaboration avec les municipalités qui ont manifesté leur intérêt à participer dans le projet ainsi qu'avec le comité des utilisateurs.

Pour le moment, l'intention du conseil de la municipalité est de prévoir un projet d'infrastructure aquatique d'environ 8 millions de dollars. Pour ce faire, le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers demande l'aide de la MRC à deux niveaux. Dans un premier temps, la municipalité aimerait pouvoir disposer d'un fonds de 100 000\$ provenant du FDT afin de pouvoir notamment entreprendre des démarches pour l'obtention des plans et devis. Dans un second temps, le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers demande l'aide d'une ressource de la MRC pour les accompagner dans le travail clérical; M^{me} Lyne Gironne est identifiée pour appuyer la municipalité.

Une rencontre a déjà eu lieu la semaine dernière et le travail a été divisé en trois comités:

- 1) Analyse des besoins - dirigé par M. Claude Lemens;
- 2) Financement - dirigé par M. Daniel Barrette;
- 3) Mode de gestion - dirigé par M^{me} Lina Pine.

La division du travail a été faite dans le but de favoriser la mise en état du dossier le plus rapidement possible et idéalement, de déposer le dossier le 21 février 2020.

12-19-450

SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS - NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE - DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers a transmis une résolution indiquant son désir d'assumer le leadership dans le dossier de l'infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du dossier implique des coûts importants pour la municipalité de Laverlochère-Angliers, notamment pour l'établissement des plans et devis, en prévision d'un dossier à être déposé auprès des instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers demande de pouvoir disposer d'un montant de 100 000 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT) afin de soutenir financièrement ses démarches;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la politique du FDT que le conseil de la MRC de Témiscamingue a la latitude d'octroyer un montant à un projet structurant de grande envergure et ayant un appui politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un montant de 100 000 \$ provenant du Fonds de développement du territoire à la municipalité de Laverlochère-Angliers afin d'entamer les démarches pour la construction d'une nouvelle infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue.
- **DE DÉBOURSER** les sommes sur présentation de factures.

Information

SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS - PONT DE LA MONTÉE GAUTHIER.

Des interventions concernant le pont de la Montée Gauthier ont été faites lors du passage de la préfète à Québec dans le cadre de l'Assemblée des MRC. M^{me} Bolduc a interpellé le bureau du ministre des Transports pour de l'aide financière auprès des municipalités de Lorrainville, St-Bruno-de-Guigues et St-Eugène-de-Guigues dont les chemins municipaux sont plus utilisés vu la fermeture de la montée Gauthier.

La demande d'aide a été présentée au cabinet du ministre, car la direction régionale n'a pas les budgets nécessaires pour appuyer les municipalités dans cette situation.

Information

SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS - VISITE RÉGIONALE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Ce point a déjà été discuté dans le mot de la préfète.

Information

SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS - ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS).

Le décret publié le 6 décembre dernier a pratiquement pris en considération toutes les demandes d'exclusion faites par les municipalités de la MRC de Témiscamingue.

Les municipalités de Fugèreville, Latulipe-et-Gaboury, Moffet, Rémigny sont toutefois sans réponse et certains secteurs de Notre-Dame-du-Nord et Saint-Bruno-de-Guigues demeurent en zone d'intervention spéciale.

M^{me} Bolduc a souligné cette situation à la ministre Laforest et son attaché politique, M. Lambert, s'est engagé à la contacter à cet effet jeudi.

12-19-451

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME - PROPOSITION D'UN PROJET DE POLITIQUE POUR L'ANNÉE 2020.

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des territoires (FDT), délégué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), est destiné au financement de toute mesure de développement local et régional tel que stipulé dans l'entente relative au FDT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue doit statuer sur ses priorités d'action afin de respecter l'entente signée avec le MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la Politique de soutien aux projets structurants 2020, qui se décline en 3 principaux volets :
 - Volet 1 : municipalité locale et organisme – Enveloppe de 400 000 \$
 - Volet 2 : projets spéciaux – Enveloppe de 562 751 \$
 - Volet 3 : promotion des activités du milieu – Enveloppe de 50 000 \$
- **DE DIFFUSER** la présente politique sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue.
- **DE DÉFINIR** les priorités d'interventions comme suit :
 - Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise avec divers outils et programmes d'aide financière (entente spécifique conclue avec la SDT);
 - Soutenir l'offre de services pour les entreprises (entente spécifique conclue avec la SDT);
 - Planifier l'aménagement et le développement du territoire de la MRC;

- Maintenir les agents de développement rural déterminés par le Conseil de la MRC;
 - Soutenir les enjeux territoriaux;
 - Favoriser la mise en commun de services;
 - Miser sur la concertation régionale.
- **DE PRIORISER** les projets touchant aux sphères d'activité suivantes qui s'avèrent être des secteurs d'intervention prioritaires :
 - La démographie
 - La valorisation énergétique
 - Le regroupement de services
 - L'environnement
 - Le développement touristique du territoire
 - La forêt
 - L'image du territoire
 - L'agriculture
 - La connectivité
 - Les services de proximité

Tout projet souhaitant recevoir un soutien financier de la part du FDT doit être présenté au Comité du GAMME de la MRC de Témiscamingue qui en fera l'analyse, selon les critères cités dans la présente politique, dans la section *Soutien aux projets du milieu*.

Règlement # 205-12-2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT 205-12-2019 RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS AINSI QUE LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le règlement # 205-12-2019 « Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2020 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés » en modifiant la contribution du RIFT pour la municipalité de Rémigny, ainsi que la participation des municipalités au projet d'avertisseur de fumée.

Le règlement # 205-12-2019 est en annexe des présentes.

12-19-452 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 - NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF / COMMISSION D'AMÉNAGEMENT.

(Réf. : C. M., article 123 – Règlement no 187-01-2017 adopté le 18 janvier 2017).

« Composé de la préfète, du préfet suppléant et de quatre autres membres du conseil. La composition du C. A., à l'exception de la préfète, est établie selon les secteurs géographiques. Le conseil peut, quand bon lui semble, remplacer tout membre du comité. »

Équipe (2018) nommée le 24 janvier 2018 :

- Préfète, M^{me} Claire Bolduc, élue au suffrage universel, le 5 novembre 2017 pour un mandat de quatre ans;
- Préfet suppléant, M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère, nommé le 9 février 2015 (secteur Centre);
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville (secteur Centre);
- M^{me} France Marion, mairesse de Latulipe-et-Gaboury (secteur Est);
- M^{me} Carmen Côté, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues (secteur Nord);
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming (secteur Sud).

Autres fonctions du comité administratif :

- Comité multiressource (Gestion du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux).
- Des représentants de l'UPA et du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue se joignent au C. A. pour l'occasion.

La préfète et le préfet suppléant sont d'office membres du comité administratif (C. A.). Il est convenu d'assurer au C. A. une représentation de chacun des secteurs géographiques de la MRC, dont deux pour le secteur Centre.

Mise en nomination du représentant du secteur Est :

M. Bruno Boyer, maire de Belleterre

Proposé par M. Alexandre Binette
Appuyé par M. Guy Abel

- M. Bruno Boyer accepte.

Mise en nomination du représentant du secteur Nord :

M^{me} Carmen Côté, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues

Proposé par M. Daniel Barrette
Appuyé par M. Marco Dénommmé

- M^{me} Carmen Côté accepte.

Mise en nomination du représentant du secteur Sud :

M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming

Proposé par M. Norman Young
Appuyé par M. Luc Lalonde

- M. Ouellet accepte

Mise en nomination du représentant du secteur Centre :

M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville

Proposé par M. Michel Roy

Appuyé par M. Guy Abel

- M. Gélinas accepte

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'ÉTABLIR** comme suit la composition du comité administratif de la MRC de Témiscamingue :
 - Préfète, M^{me} Claire Bolduc, élue au suffrage universel, le 5 novembre 2017 pour un mandat de quatre ans;
 - Préfet suppléant, M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère, nommé le 18 décembre 2019 (secteur Centre);
 - M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville (secteur Centre);
 - M. Bruno Boyer, maire de Belleterre (secteur Est);
 - M^{me} Carmen Côté, mairesse de Saint-Bruno-de-Guiges (secteur Nord);
 - M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming (secteur Sud).

12-19-453

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 - NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS OBLIGATOIRES DE LA MRC.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a cinq comités obligatoires et actifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités obligatoires et actifs suivants :

1) Représentants à la Société de développement du Témiscamingue (SDT) :

- M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel (conseil d'administration et commission finance).
- M. Maurice Laverdière, maire de Guérin (commission finance).

2) Représentante à Para-Transport ainsi qu'à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) créée en 1987 et Le Baladeur (fusionné en 2014) :

- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec.

3) Représentants à l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue créé en 2009 :

- M. Maurice Laverdière, maire de Guérin;

- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

4) Représentants au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (ARMVFPT) créée en 1996 :

- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers;
- M. Marco Dénomme, maire de St-Eugène-de-Guigues.

5) Représentant au Groupe de gestion intégrée des ressources (GIR) créé en 2007:

- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

12-19-454

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 - NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS INTERNES OU FINANCÉS PAR LA MRC.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a seize comités internes ou financés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités internes ou financés suivants :

1) Représentantes à la Commission culturelle témiscamienne:

- M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel.

2) Représentant au Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) créé en février 2005:

- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre.

3) Représentants au Comité opérationnel du Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT):

- M. Simon Gschwind, chargé de projet en sécurité incendie.
- M. Pierre Bélanger, représentant des directeurs de service incendie.

4) Représentant au conseil d'administration de la Gestion de l'inforoute régionale Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) (large bande) créée en mars 2005:

- M. Alexandre Binette, maire de Moffet.

5) Représentants au Groupe d'animation du milieu municipal et économique (GAMME), créé par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 21 septembre 2005:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville;
- M^{me} Isabelle Coderre, mairesse de Rémigny;
- M. Michel Roy, maire de Ville-Marie;
- M^{me} Claudette Lachance, directrice générale de Fugèreville;
- M. Serge Côté, directeur général de St-Bruno-de-Guigues;
- M^{me} Josée Rivard, directrice générale de Belleterre;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT;

Personne-ressource:

- M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel;

6) Représentants du Comité économique de la MRC de Témiscamingue:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers;
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-secrétaire-trésorière;
- M. Daniel Bourgault, président de la Société de développement du Témiscamingue;
- M^{me} Nadia Bellehumeur, directrice générale de la Société de développement du Témiscamingue;
- M^{me} Fanny Tremblay, directrice générale – Emploi-Québec;
- M. Simon Fraser, MESI.

7) Représentants au Comité municipal agricole et agroalimentaire :

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M. André Pâquet, maire de Fugèreville;
- Carole Lafrenière, représentant(e) des citoyens;
- M^{me} Anny Roy, productrice maraîchère en serre (St-Bruno-de-Guigues) / L'Éden rouge;
- M. Yan Gaudet, producteur acéricole (Duhamel-Ouest);
- M. Michel Robert, producteur laitier et céréalier (Saint-Eugène-de-Guigues);
- M. Yves Marcoux, producteur bovin et biologique (Nédélec);
- M. Simon Rétif, membre de soutien au sein du comité, conseiller aux entreprises à la SDT;
- M^{me} Hannatou Tankary, membre de soutien au sein du comité et agente de développement de la MRCT.

8) Représentants au Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) créé le 20 septembre 2006:

- M. Luc Lalonde, maire de Béarn – représentant du secteur Centre;
- M. André Pâquet, maire de Fugèreville – représentant du secteur est;
- M. Maurice Laverdière, maire de Guérin – représentant du secteur nord;
- M. Norman Young, maire de Kipawa – représentant du secteur sud;
- M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre – représentant du secteur Centre;

- M. Michel Roy, maire de Ville-Marie – représentant du secteur Centre;
- M^{me} Josée Rivard, directrice générale – représentante du secteur est;
- M. Yvon Gauthier, directeur des travaux publics de Témiscaming – représentant du secteur sud;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

Personnes-ressources:

- M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRCT;
- M. Richard Pétrin, coordonnateur du service de collecte sélective de la MRCT.

9) Représentants au Comité de sécurité incendie :

- M. André Pâquet, maire de Fugèreville, pour le secteur est;
- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec, pour le secteur nord;
- M. Mario Drouin, maire de Saint-Édouard-de-Fabre pour le secteur Centre;
- M. Marco Dénomé, maire de Saint-Eugène-de-Guigues, pour le secteur Centre et hors RISIT;
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming, pour le secteur sud;
- M. Alain Rouleau, pompier, pour le secteur Centre et hors RISIT;
- M. Jacquelin L'Heureux, pompier, pour le secteur est;
- M. Richard Pleau, pompier, pour le secteur nord;
- M. Pierre Bélanger, pompier, pour le secteur sud.

10) Représentants au Comité de sécurité publique créé le 17 décembre 2008, concernant les priorités d'action et les activités à la Sûreté du Québec :

- M. Guy Abel, maire de Duhamel-Ouest – secteur Centre;
- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec – secteur nord;
- M. Marco Dénomé, maire de Saint-Eugène-de-Guigues – secteur Centre;
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre – secteur est;
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming - secteur sud;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

11) Représentants au Comité de lien autochtone créé le 25 novembre 2009:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel (conseil d'administration et commission finance);
- M. Norman Young, maire de Kipawa;
- M. Alexandre Binette, maire de Moffet.

12) Représentants à Communication-Témiscamingue, créé le 20 octobre 2010 et comité de vigie Internet haute vitesse au Témiscamingue:

- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT (membre observateur).

13) Représentants MRC/Ville amie des aînés :

- M^{me} Claire Bolduc, Préfète.

14) Représentant à la Corporation Augustin-Chénier (RIFT) :

- M^{me} Carmen Côté, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues.

15) Représentant à Tricentris :

- M. Guy Abel, maire de Duhamel-Ouest.

16) Commission culturelle :

- Monsieur Réal Couture, président (secteur centre)
- Madame Christine Nadeau, Arts de la scène
- Madame Maria Tremblay, Arts visuels
- Madame Annie Larivière, Patrimoine et histoire
- Madame Nadia Bellehumeur, Lettres
- Madame Amélie Cordeau, Diffusion
- Madame Lyne Gagnon, Artiste
- Madame Édith Laperrière, Jeune
- Madame Marie-Jo Morin, Tourisme
- Madame Marie-Pier Valiquette, Secteur sud
- Madame Cathy Fraser, Secteur nord
- Madame France Marion, secteur est
- Secteur Nord : Madame Cathy Fraser
- Autochtone : vacant
- Madame Véronic Beaulé, agente de développement culturel

12-19-455

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 - NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS FACULTATIFS.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a six comités facultatifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités facultatifs suivants :

1) Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) :

- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming.

2) Représentante à la Persévérance scolaire et réussite éducative:

- M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel.

3) Représentant au Conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue :

- M. Maurice Laverdière, maire de Guérin.

4) Représentant au Conseil régional de l'environnement (CREAT):

- M. Maurice Laverdière, maire de Guérin.

5) Représentant de la Table régionale de la faune :

- M. André Pâquet, maire de Fugèreville.

6) Représentants au Comité de gestion du changement :

- M^{me} Carmen Côté, mairesse de St-Bruno-de-Guigues;
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming.

12-19-456

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 - NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS RÉGIONAUX ET PROVINCIAUX.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue fait partie de cinq comités régionaux et provinciaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités provinciaux et régionaux suivants :

1) Représentants à la Conférence des préfets d'Abitibi-Témiscamingue créée le 31 mars 1989:

- Préfète de la MRCT (d'office) ainsi que la directrice générale – secrétaire-trésorière, de la MRCT.

2) Représentants à Instance de concertation régionale (Comité consultatif régional):

- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers;
- M. Daniel Bourgault.

4) Représentante à la Fédération québécoise des municipalités (FQM):

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT.

5) Représentants au congrès de la FQM:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière.

12-19-457

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 SUR LES COMITÉS OBLIGATOIRES, MAIS INACTIFS.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a quatre comités obligatoires et inactifs de la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités obligatoires et inactifs suivants :

1) Délégués (CM, article 129 – préfet et deux membres):

- M^{me} Claire Bolduc, préfète, d'office;
- M. Marco Dénommé, maire de St-Eugène-de-Guigues;
- M. Michel Roy, maire de Ville-Marie.

2) Substituts aux délégués:

- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville;
- M^{me} Isabelle Coderre, mairesse de Rémigny;
- M. Vincent Gingras, maire suppléant de Latulipe-et-Gaboury.

3) Représentants au Comité consultatif agricole (CCA):

Représentant du conseil de la MRCT :

- M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre.

Représentants de l'UPA :

- À suivre.

Résident de la MRCT :

- À suivre.

Personne-ressource :

- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

4) Représentants à la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire Témiscamingue (SAEPLT) :

- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

12-19-458

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE le Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue est composé d'un conseil d'administration formé de dix personnes, dont

deux par territoire de MRC, qui assume la permanence de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le siège de M^{me} Lucie Desrochers est en élection et qu'elle désire poursuivre son mandat pour deux autres années;

CONSIDÉRANT QU'un des sièges du conseil d'administration du Salon du livre afin de représenter la MRC de Témiscamingue est vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** la réélection de M^{me} Desrochers sur le conseil d'administration du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue pour deux autres années.
- **DE NOMMER** M. Vincent Gingras sur le conseil d'administration du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue afin de représenter la MRC de Témiscamingue.

Information

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU TÉMISCAMINGUE.

M^{me} Isabelle Coderre mentionne son intérêt d'être nommée administratrice au sein de la Corporation de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle du Témiscamingue. Elle doit toutefois faire des vérifications.

La nomination d'un administrateur au sein de la Corporation de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle du Témiscamingue est reportée à la prochaine séance du conseil.

Information

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS.

Le 3 mars 2020, entrera en vigueur le règlement provincial sur les chiens qui obligera toutes les municipalités à :

- émettre une licence et une médaille pour tous les chiens (sauf les chiens d'assistance, chiens policiers, gardés chez un vétérinaire, une animalerie, un chenil ou un refuge);
- obliger les propriétaires d'un chien dangereux, à le faire euthanasier, si le chien a causé la mort ou infligé une blessure grave à une personne.

Les propriétaires de chiens :

- de plus de 20 kg (44 lbs) devront leur faire porter un harnais (en plus de la laisse) dans les endroits publics;
- déclarés dangereux (par la municipalité) devront les faire examiner par un vétérinaire et leur faire porter une muselière dans les endroits publics.

Les vétérinaires et les médecins devront informer la municipalité du fait qu'un chien a blessé une personne ou un autre animal domestique et des actions à prendre contre ce chien ou son propriétaire.

Les amendes minimales incluses dans ce règlement varient entre 250\$ et 1 000\$.

En novembre 2017, le conseil de la MRC adoptait le règlement no. 190-11-2017 sur les animaux de compagnie. Ce règlement s'applique dans 8 municipalités et dans le TNO. Il pourra être modifié pour s'harmoniser avec le règlement provincial. Le Refuge pour animaux du Témiscamingue en assure l'application. Les autres municipalités ont conservé leur règlement sur les animaux. Ce nouveau règlement provincial vient établir un minimum à respecter (incluant les amendes). Ainsi, les licences pour chiens deviennent obligatoires même pour les municipalités qui n'en émettent pas actuellement (Fugèreville, Laforce et Rémigny). Les règlements municipaux actuels restent en vigueur, s'ils sont équivalents ou plus sévères.

Information **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil de la MRC.

Information **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information **AVIS DE DÉPÔT À LA MRC DE LA DÉCLARATION 2019 DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE LA PRÉFÈTE.**

La préfète fait lecture de sa « Déclaration des intérêts pécuniaires 2019 » auprès des membres du conseil.

12-19-459 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DE LA MRC - 2020.**

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du comité administratif pour 2020, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 18 h 00 :
 - 15 janvier
 - 5 février
 - 4 mars
 - 1^{er} avril
 - 13 mai
 - 10 juin
 - Aucun en juillet
 - 5 août
 - 2 septembre
 - 7 octobre
 - 4 novembre
 - 9 décembre

- **D'ADOPTER** le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC pour 2020, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 19 h 30 :
 - 29 janvier
 - 26 février
 - 18 mars
 - 22 avril
 - 20 mai
 - 17 juin
 - Aucun en juillet
 - 26 août
 - 16 septembre
 - 21 octobre
 - 25 novembre
 - 16 décembre

Note : Chaque séance du comité administratif ou du conseil sera précédée d'une rencontre de travail privée.

- **D'ADOPTER**, à titre indicatif, le calendrier suivant relativement à la tenue des réunions de travail (non publiques) du conseil de la MRC pour 2020, qui se tiendront les dates suivantes :
 - 16 janvier
 - 12 mars
 - 2 mai (lac à l'épaule)
 - 13 août
 - 30 septembre
 - 7 novembre (budget 2021)
 - 10 décembre

Information

INVITATION POUR PARTICIPATION AUX « FORUMS HABITATION QUÉBEC ».

M^{me} Bolduc a été invitée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Laforest, à siéger aux Forums Habitation Québec. La première rencontre est prévue très prochainement. Lorsque les informations sur ces rencontres seront disponibles, Mme Bolduc prévoit consulter des élus du Témiscamingue ainsi qu'au régional pour bien saisir et connaître les réalités et défis rencontrés dans les projets de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, entre autres.

Information

SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 du Comité administratif n'étant pas disponible, il sera transmis aux membres du conseil en prévision de la prochaine réunion.

12-19-460

AFFAIRES MUNICIPALES - TOUR DE L'ABITIBI - ÉDITION 2020.

CONSIDÉRANT QUE la 52e Édition du Tour de l'Abitibi aura lieu du 13 au 19 juillet 2020, à Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE l'étape témiscamienne aura lieu le 17 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation a approché la MRC de Témiscamingue afin qu'elle s'occupe de l'organisation de cette étape;

CONSIDÉRANT QUE cette implication se traduit par du temps de ressources humaines, des ressources matérielles et des ressources financières, dont le budget est estimé à environ 5 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE le parcours établi par l'organisation du Tour de l'Abitibi, touche plus particulièrement les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Guérin, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, St-Bruno-de-Guigues, St-Eugène-de-Guigues et Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE cette activité offre une belle visibilité au Témiscamingue, sur la scène régionale, mais aussi provinciale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Nord a été identifiée la municipalité « hôte » pour cette étape témiscamienne;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un engagement ferme des municipalités faisant partie de l'étape témiscamienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** auprès de l'organisation du Tour de l'Abitibi, la participation de la MRC de Témiscamingue à l'organisation de l'étape témiscamienne devant avoir lieu le 17 juillet prochain.
- **DE DEMANDER** aux municipalités locales identifiées ci-dessus, un engagement ferme à soutenir l'équipe de la MRC en participant à la logistique de l'activité, notamment lorsque les cyclistes parcourront leur territoire.
- **DE DÉGAGER** des ressources internes pour participer au comité organisationnel pour l'étape témiscamienne et d'autres membres du personnel le jour de l'événement, si des bénévoles sont nécessaires.

- **D'ALLOUER** un budget de 5 700 \$ financé par le poste budgétaire « Tour de l'Abitibi ».

Information

AFFAIRES NOUVELLES - ÉLECTIONS PARTIELLES DANS LES MUNICIPALITÉS LOCALES.

M^{me} Bolduc s'informe auprès de M. Gingras si des élections sont prévues pour le poste de maire de Latulipe-et-Gaboury. Pour le moment, il n'y a qu'une seule candidature déposée, mais les candidats peuvent déposer leur candidature jusqu'à vendredi 16h. M^{me} Julie Gilbert, directrice générale de la municipalité, transmettra l'information lorsque ce sera confirmé.

M^{me} Carmen Côté mentionne que la municipalité de St-Bruno-de-Guigues a également deux postes vacants de conseiller et les candidats ont jusqu'à vendredi pour déposer leur candidature.

Du côté de Rémigny, M^{me} Isabelle Coderre précise que pour leur poste à combler, trois candidats avaient postulé, mais que deux de ceux-ci se sont désistés.

Information

AFFAIRES NOUVELLES - TABLE FAUNE.

M. André Pâquet mentionne que lors de la dernière rencontre de la Table régionale Faune, il a été mentionné qu'en moyenne, il y avait environ 1 000 permis de chasse à l'original de moins vendus que lors des meilleures années, et ce, depuis les cinq dernières années.

La réussite moyenne des personnes qui détiennent des permis est de 12.4%. En 2019, 2 933 originaux ont été tués lors de la chasse.

La MRC de Témiscamingue est considérée comme un secteur faible pour les originaux avec la présence d'un original au 1.6 km.

Des discussions ont également eu lieu sur le caribou forestier; une seconde étude est prévue pour évaluer la situation.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Des questions sur l'exclusivité des compagnies de téléphonie et des fournisseurs d'internet sont posées par des membres de l'assistance.

12-19-461

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 29 janvier 2020

Il est 21h47



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

ANNEXE 1

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-
PARTS (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES
CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS AINSI QUE LES
TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

Règlement n° 205-12-2019

**Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget)
pour l'exercice financier 2020 et les contributions des
municipalités ainsi que les territoires non organisés**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2020 sont les suivantes :

Tableau 1 – Rémunération et frais de déplacement des élus

Postes et fonctions	2020	Dépenses	
		MRCT	TNO
1 - RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS			
Redevances MERN 2020	40 000 \$		
Conseil (20 réunions):			
- Rémunération (2/3)	1 340 \$	50 013 \$	1 340 \$
- Allocation dépenses (1/3)	670 \$	25 006 \$	670 \$
- Déplacements	0 \$	16 110 \$	0 \$
Comité administratif (14 réunions):			
- Rémunération (2/3)	0 \$	8 752 \$	0 \$
- Allocation dépenses (1/3)	0 \$	4 376 \$	0 \$
- Déplacements	0 \$	2 380 \$	0 \$
Autres comités:			
- Rémunération (2/3)	0 \$	15 000 \$	0 \$
- Allocation dépenses (1/3)	0 \$	7 500 \$	0 \$
- Déplacements	0 \$	9 800 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	4 725 \$	0 \$
Reconnaisances élus	0 \$	2 060 \$	0 \$
Autres dépenses (représentation-élus)	0 \$	10 000 \$	0 \$
Salaires - Préfet	0 \$	71 373 \$	0 \$
Allocation de dépenses annuelles - préfète	0 \$	16 767 \$	0 \$
Avantages sociaux - préfet	0 \$	14 988 \$	0 \$
Régime de retraite (RREM) - préfète	0 \$	20 146 \$	0 \$
Déplacements + congrès - Préfet	0 \$	13 127 \$	0 \$
Téléphone et communications - préfète	0 \$	1 245 \$	0 \$
Promotion - publicité	0 \$	7 500 \$	0 \$
- Procédures - élection (fonds)	0 \$	30 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	42 009 \$	330 868 \$	2 009 \$
		290 868 \$	

Tableau 2 – Aménagement et développement régional

2- AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL			
- Diversification des revenus (Redevances MERN) 385 100 \$ en 2018 / 377 825 \$ en 2019	362 500 \$	0 \$	0 \$
Agence de forêt privée	9 000 \$	0 \$	0 \$
Dotation spéciale de fonctionnement	-926 \$		(926 \$)
Rémunération du personnel administratif	32 426 \$	128 324 \$	32 426 \$
Rémunération du personnel de secrétariat	0 \$	16 996 \$	
Rémunération Surveillant TNO REL	4 164 \$	0 \$	4 164 \$
Avantages sociaux	7 684 \$	32 697 \$	7 684 \$
Déplacement du personnel	0 \$	3 000 \$	0 \$
GAMME	0 \$	200 \$	0 \$
Développement villégiature (mandat externe)	25 000 \$	25 000 \$	0 \$
Poste	859 \$	2 312 \$	859 \$
Téléphone	126 \$	3 101 \$	126 \$
Publication, annonce et avis	96 \$	2 793 \$	96 \$
Frais juridiques	0 \$	1 500 \$	0 \$
Vérification comptable	0 \$	600 \$	0 \$
Assurances	164 \$	1 369 \$	164 \$
Formation	0 \$	7 038 \$	0 \$
Réceptions (représentation)	0 \$	1 450 \$	0 \$
Abonnements et cotisations	0 \$	1 176 \$	0 \$
Entretien des locaux	0 \$	7 849 \$	0 \$
Photocopieur couleur	475 \$	1 190 \$	475 \$
Fournitures	878 \$	2 008 \$	878 \$
Bien-être des employés	0 \$	546 \$	0 \$
Santé et sécurité au travail	0 \$	187 \$	0 \$
Services surveillance TNO -entente Témis	8 200 \$	0 \$	8 200 \$
Plan de mesure d'urgence sécurité civile	7 000 \$	0 \$	7 000 \$
Dépotoir (levées, pub, picto, conteneurs)+10000 G	25 000 \$	0 \$	25 000 \$
Inpection en TNO - surplus affecté 2014	25 000 \$	25 000 \$	0 \$
Développement filière hydroélectricité - surplus affecté 2014			0 \$
Plan régional des milieux humides et hydriques	68 440 \$	68 440 \$	0 \$
Lots intramunicipaux	50 000 \$	50 000 \$	0 \$
PADF (Projets)	94 500 \$	94 500 \$	0 \$
PADF (PART DES AUTRES MRC)	524 875 \$	524 875 \$	0 \$
Achat regroupé - Sel et calcium - contribution	8 843 \$	8 843 \$	0 \$
Table locale GIRT - Financé en partie par PADF	55 625 \$	55 625 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	1 309 928 \$	1 066 618 \$	86 145 \$
		(157 165 \$)	

Tableau 3 – Gestion des cours d'eau

3- GESTION DES COURS D'EAU			
Rémunération du personnel administratif	0 \$	28 300 \$	0 \$
Rémunération du personnel de secrétariat	0 \$	1 721 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	6 755 \$	0 \$
Déplacement du personnel	0 \$	3 000 \$	0 \$
Poste	0 \$	865 \$	0 \$
Téléphone	0 \$	1 034 \$	0 \$
Publication, annonce et avis	0 \$	884 \$	0 \$
Frais juridiques	0 \$	2 400 \$	0 \$
Assurances	0 \$	350 \$	0 \$
Formation + formation légale et technique	0 \$	2 000 \$	0 \$
Abonnements et cotisations	0 \$	387 \$	0 \$
Entretien des locaux	0 \$	2 928 \$	0 \$

Tableau 3 – Gestion des cours d'eau (suite)...

Photocopieur couleur	0 \$	397 \$	0 \$
Fournitures	0 \$	669 \$	0 \$
Bien-être des employés	0 \$	123 \$	0 \$
Santé et sécurité au travail	0 \$	42 \$	0 \$
Permis démantèlement barrages castors	0 \$	550 \$	0 \$
CONTRIBUTION SPÉCIFIQUE MUNICIPALE	3 486 \$	4 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	3 486 \$	56 405 \$	0 \$
		52 919 \$	

Tableau 4 – Ressources forestières et agricoles

4- RESSOURCES FORESTIÈRES ET AGRICOLES			
Diversification des revenus (redevances MERN)	40 000 \$		
Comité agricole	0 \$	1 000 \$	0 \$
Communications et divers	0 \$	4 000 \$	0 \$
Agriculture et agroalimentaire PDZA	38 000 \$	72 000 \$	0 \$
P.A.D.E.A.(prog. aide au démarrage d'entreprise)	0 \$	1 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	78 000 \$	78 000 \$	0 \$
		0 \$	

Tableau 6 – Services collectifs (aide financière)

6- SERVICES COLLECTIFS (AIDE FINANCIÈRE)			
Carrefour jeunesse	0 \$	15 000 \$	0 \$
Le Rift - contribution	60 000 \$	60 000 \$	0 \$
Commission culturelle (20 000\$/2013, 15 000\$/2014, 20 000\$/2015, 25 000\$/2016, 22 500\$/2017) 25 000\$ en 2018	25 000 \$	43 000 \$	0 \$
Fonds de l'athlète	0 \$	500 \$	0 \$
Jeux du Québec 2022 (50% de 52 000\$) sur 5	0 \$	5 200 \$	0 \$
Transport collectif - Financement	120 800 \$	134 800 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	205 800 \$	258 500 \$	0 \$
		52 700 \$	

Tableau 7 – Sécurité publique et service incendie

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE			
Rémunération du personnel administratif	0 \$	58 961 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	13 266 \$	0 \$
Déplacements	0 \$	2 000 \$	0 \$
Frais du comité	0 \$	800 \$	0 \$
Poste	0 \$	106 \$	0 \$
Téléphone	0 \$	515 \$	0 \$
Annonce	0 \$	563 \$	0 \$
Communication	0 \$	2 000 \$	0 \$
Service juridiques	0 \$	2 000 \$	0 \$
Honoraires- consultant	0 \$	1 000 \$	0 \$
Assurances	0 \$	144 \$	0 \$
Formation	0 \$	1 000 \$	0 \$
Service de traduction	0 \$	1 000 \$	0 \$
Immatriculation et entretien stèle-radar	0 \$	91 \$	0 \$
Abonnement	0 \$	252 \$	0 \$
Équipements- autres	0 \$	1 000 \$	0 \$
Entretien des locaux	0 \$	3 940 \$	0 \$
Fournitures	0 \$	800 \$	0 \$
Matériel de prévention	0 \$	1 500 \$	0 \$
Bien-être des employés	0 \$	123 \$	0 \$
Santé et sécurité au travail	0 \$	42 \$	0 \$
Frais surveillance examen et achat volume	8 000 \$	8 200 \$	0 \$
Frais annuels - Gestionnaire de formation (ENP)	0 \$	1 088 \$	0 \$
Pince - Fond de réserve pour le renouvellement	6 804 \$	6 804 \$	0 \$
Pinces - Services annuels	29 872 \$	29 872 \$	0 \$
Systèmes de communication (radios)	12 349 \$	12 349 \$	0 \$

Tableau 7 – Sécurité publique et service incendie (suite)

Entretien Logiciel incendie	0 \$	0 \$	0 \$
Frais et maintien du réseau (téléavertisseurs) - co	20 000 \$	20 000 \$	0 \$
Évacuation Médicale d'urgence	10 623 \$	10 623 \$	0 \$
Règlement animaux - contribution	4 361 \$	4 361 \$	0 \$
Projet avertisseur de fumée + projet borne fontaine	26 855 \$	26 855 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	118 864 \$	211 256 \$	0 \$
		92 391 \$	

Tableau 8 – Administration

8 - ADMINISTRATION			
Rémunération du personnel administratif	120 463 \$	150 529 \$	60 463 \$
Rémunération du personnel de secrétariat	0 \$	30 549 \$	
Avantages sociaux	10 345 \$	40 743 \$	10 345 \$
Déplacement du personnel	256 \$	4 476 \$	256 \$
Poste	3 935 \$	1 951 \$	3 935 \$
Téléphone	578 \$	3 977 \$	578 \$
Annonce et avis	383 \$	3 669 \$	383 \$
Communication (chronique politique, actualité témi	0 \$	1 500 \$	0 \$
Services juridiques	300 \$	12 000 \$	300 \$
Vérification comptable	7 955 \$	5 180 \$	7 955 \$
Services équité salariale	0 \$	3 000 \$	0 \$
Services consultant - travail RH	0 \$	5 000 \$	0 \$
Services de traduction	100 \$	500 \$	100 \$
Assurances	657 \$	1 141 \$	657 \$
Formation	0 \$	7 500 \$	0 \$
Réceptions (représentation)	0 \$	3 500 \$	0 \$
Promo - semaine des municipalités	0 \$	1 000 \$	0 \$
Abonnements et cotisations	150 \$	4 000 \$	150 \$
Frais de banque	0 \$	2 700 \$	0 \$
Entretien des locaux	1 663 \$	18 531 \$	1 663 \$
Photocopieur couleur	150 \$	2 037 \$	150 \$
Fournitures	234 \$	1 000 \$	234 \$
Bien-être des employés	465 \$	669 \$	465 \$
Reconnaissance des employés	0 \$	630 \$	0 \$
Électricité (lumière coin Kipawa)	89 \$	0 \$	89 \$
Santé et sécurité au travail	303 \$	228 \$	303 \$
Provision mauvaises créances	1 000 \$	0 \$	1 000 \$
Cour municipale TNO	200 \$	0 \$	200 \$
Contrat de service (CIM-TNO)	1 500 \$	0 \$	1 500 \$
Frais de vente Immeubles pour taxes	10 000 \$	10 000 \$	0 \$
Facture - plan + impression	200 \$	0 \$	0 \$
Intérêts	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	160 926 \$	316 010 \$	90 726 \$
		245 810 \$	

Tableau 9 – Fonds d'intervention financière

9 - FONDS D'INTERVENTION FINANCIÈRE			
Projet natation 4e année - Surplus affecté 2014	12 770 \$	12 770 \$	
Colloque régional ADMQ - Surplus affecté 2014	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	12 770 \$	12 770 \$	0 \$
		0 \$	

Tableau 10 – Développement économique

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Redevances ressources naturelles 2020	237 006 \$	0 \$	0 \$
Projet Onimiki	0 \$	150 000 \$	0 \$
Développement filière hydroélectricité - surplus aff	180 000 \$	180 000 \$	0 \$
FONDS DÉVELOPPEMENT TERRITOIRES (FDT)	1 418 534 \$	0 \$	0 \$
- Administration du fonds (gestion)	0 \$	60 000 \$	0 \$
- Entente avec SDT - Gestion du FLI	0 \$	262 650 \$	0 \$
- Fonds soutien dév. Économ. Témiscami	47 808 \$	47 808 \$	0 \$
Ententes intermunicipales (3)	35 435 \$	83 654 \$	0 \$
Fond Signature et Innovation	212 000 \$	212 000 \$	0 \$
Fond Vitalisation	288 000 \$	288 000 \$	0 \$
Conférence préfets - Cotisation annuelle	0 \$	31 000 \$	0 \$
Observatoire Abitibi-Témiscamingue	0 \$	6 750 \$	0 \$
Comité accueil nouveau arrivants	0 \$	3 500 \$	0 \$
CALQ - Entente régionale	0 \$	10 000 \$	0 \$
Promotion tourisme + 5000 \$ Tour Lac	0 \$	25 000 \$	0 \$
GAMME (fonctionnement et colloques)	0 \$	20 000 \$	0 \$
Réserve - Dossiers priorisées dans l'année - cons	322 359 \$	1 087 141 \$	0 \$
Fonds séduction tourisme	86 256 \$	86 256 \$	0 \$
Agents de développement rural (4)	0 \$	184 844 \$	0 \$
Avantages sociaux des agents développement rur	0 \$	41 590 \$	0 \$
Frais de déplacements des agents	0 \$	15 000 \$	0 \$
Soutien (Tour d'Abitibi) et (centre d'archivage SHT	0 \$	20 000 \$	0 \$
Projet MADA	41 365 \$	53 570 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	2 868 763 \$	2 868 763 \$	0 \$
		0 \$	

Tableau 11 – Contributions – CTAT

11 - CONTRIBUTIONS - CTAT			
Fonctionnement Transport adapté			
- Municipalités - contributions	56 750 \$	56 750 \$	0 \$
- Gouvernement du Québec	225 500 \$	225 500 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	282 250 \$	282 250 \$	0 \$

Tableau 12 – Parc informatique

12 - PARC INFORMATIQUE			
CONTRIBUTIONS MUNICIPALES (conseil sans pa	0 \$	0 \$	0 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALES (logiciel incendie	3 389 \$	0 \$	0 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALES (logiciel permis)	6 058 \$	0 \$	0 \$
GESTION DES BAUX	0 \$	0 \$	0 \$
- Licence PG CESA	7 644 \$	7 644 \$	0 \$
- Achat de logiciels	750 \$	750 \$	0 \$
- Support informatique	294 \$	294 \$	0 \$
- Achat d'équipements	1 125 \$	1 125 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT	0 \$	0 \$	0 \$
- Licence ArcGis / Groupe système forêt	0 \$	0 \$	0 \$
- Achat de logiciels	0 \$	750 \$	0 \$
- Support informatique	0 \$	2 106 \$	0 \$
- Achat d'équipements	0 \$	1 125 \$	0 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	0 \$	0 \$	0 \$
- Licence CIM (comptabilité, immobilisations, ré	0 \$	4 734 \$	0 \$
- Support informatique	0 \$	3 715 \$	0 \$
- Achat d'équipements	9 000 \$	9 000 \$	0 \$
- Licence (FDT Pro)	0 \$	0 \$	0 \$
- Achat de logiciels	0 \$	1 500 \$	0 \$
- Conseil sans papier (outil de gouvernance We	0 \$	6 000 \$	0 \$
- Classement sans papier (méthode Gedcom)	0 \$	1 500 \$	0 \$
- Traitement de la paye Desjardins	0 \$	5 000 \$	0 \$
- Développement du serveur	0 \$	3 500 \$	0 \$
- Hébergement site web	0 \$	1 200 \$	0 \$

Tableau 12 – Parc informatique (suite)...

INCENDIE	0 \$	0 \$	0 \$
- Licence incendie - Emergensys	0 \$	3 389 \$	0 \$
- Achat de logiciels	0 \$	660 \$	0 \$
- Support informatique	0 \$	3 300 \$	0 \$
- Achat d'équipements	0 \$	3 375 \$	0 \$
GÉOMATIQUE	0 \$	0 \$	0 \$
- Licence ArcView et ArcGis	0 \$	6 800 \$	0 \$
- Achat de logiciels	0 \$	1 500 \$	0 \$
- Support annuel et m.a.j. serveur carto	0 \$	5 800 \$	0 \$
- Support informatique	0 \$	693 \$	0 \$
- Achat d'équipements	3 375 \$	3 375 \$	0 \$
ÉVALUATION	0 \$	0 \$	0 \$
- Licence CIM (évaluation, géomatique web)	0 \$	46 367 \$	0 \$
- Achat de logiciels	0 \$	660 \$	0 \$
- Support informatique	0 \$	3 300 \$	0 \$
- Achat d'équipements	4 500 \$	4 500 \$	0 \$
LARGE BANDE	0 \$	0 \$	0 \$
- Réseautage des municipalités (Support annuel)	0 \$	10 000 \$	0 \$
- Frais récurrents annuels Réseau large bande	0 \$	31 824 \$	0 \$
- Frais internet RISQ et cotisations au GIRAT	0 \$	16 858 \$	0 \$
- Gestion des courriels	0 \$	500 \$	0 \$
RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS	0 \$	0 \$	0 \$
- Logiciel bureautique (Suite office, Exchange e)	0 \$	3 840 \$	0 \$
- Licences antivirus (150 licences pour 2018)	0 \$	3 760 \$	0 \$
- Serveur réseau (fonds réserve)	0 \$	2 000 \$	0 \$
- Logiciel Adobe Professionnel	0 \$	0 \$	0 \$
- Équipements informatiques (renouvellement)	0 \$	5 000 \$	0 \$
DÉVELOPPEMENT DES SERVICES	0 \$	0 \$	0 \$
REVENUS DU FONDS DE RÉSERVE	200 000 \$	0 \$	0 \$
- Renouvellement équipement réseautage	0 \$	150 000 \$	0 \$
- Achat de logiciels (ArcGis)	0 \$	0 \$	0 \$
- Conversion des données en évaluation	0 \$	0 \$	0 \$
- Système d'enregistrement des séance du con	0 \$	5 000 \$	0 \$
- Téléphonie IP	0 \$	20 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	236 135 \$	382 443 \$	0 \$
		146 308 \$	

Tableau 13 – Évaluation

13 - ÉVALUATION			
Rémunération du personnel	31 471 \$	155 843 \$	31 471 \$
Autres employés	0 \$	0 \$	0 \$
Inspecteur en bâtiment	14 966 \$		14 966 \$
Avantages sociaux	9 752 \$	35 065 \$	9 752 \$
Déplacement du personnel et inspecteurs	0 \$	5 500 \$	0 \$
Poste	2 361 \$	3 767 \$	2 361 \$
Téléphone	347 \$	6 630 \$	347 \$
Annonce et avis	586 \$	3 486 \$	586 \$
Frais juridiques	0 \$	2 000 \$	0 \$
Vérification comptable	0 \$	3 849 \$	0 \$
Services de traduction et honoraire consultant	0 \$	500 \$	0 \$
Contrat de service - évaluateur	19 359 \$	58 078 \$	19 359 \$
Demande de révision - évaluateur	15 000 \$	15 000 \$	0 \$
Demande de révision	2 000 \$	2 000 \$	0 \$
Assurances	1 004 \$	5 853 \$	1 004 \$
Colloque et congrès	0 \$	12 175 \$	0 \$
Abonnements et cotisations	0 \$	1 402 \$	0 \$
Entretien des locaux	0 \$	6 639 \$	0 \$
Photocopieur couleur	625 \$	4 029 \$	625 \$
Inspections sur terres publiques (Redevances ME	7 500 \$	7 500 \$	0 \$
Équipements inspection	0 \$	2 500 \$	0 \$
Fournitures	839 \$	4 399 \$	839 \$
Clés turbo (internet mobile)	0 \$	0 \$	0 \$
Bien-être des employés	0 \$	610 \$	0 \$
Santé et sécurité au travail	0 \$	208 \$	0 \$
Immobilisations	0 \$	2 891 \$	0 \$
Inspection commerciale - modernisation	57 500 \$	75 000 \$	0 \$
Mutations - contribution	3 000 \$	3 000 \$	0 \$
Évaluation - Villes - contribution	88 375 \$	0 \$	
SOUS-TOTAL	254 683 \$	417 925 \$	81 308 \$
		244 550 \$	

Tableau 14 – Cotisation aux organismes

14 - COTISATIONS AUX ORGANISMES			
Cotisations O.R.L.P.	0 \$	31 060 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	0 \$	31 060 \$	0 \$
		31 060 \$	

Tableau 15 – Programme d'habitation

15- PROGRAMMES D'HABITATION			
Subvention gouv. Provincial (S.H.Q.)*	188 469 \$	175 862 \$	0 \$
Rémunération du personnel administratif	0 \$	4 258 \$	0 \$
Rémunération inspecteur	0 \$	2 510 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	1 523 \$	0 \$
Déplacements du personnel	0 \$	522 \$	0 \$
Poste	0 \$	484 \$	0 \$
Téléphone	0 \$	597 \$	0 \$
Vérification comptable	0 \$	100 \$	0 \$
Assurances	0 \$	350 \$	0 \$
Entretien des locaux et équipements	0 \$	992 \$	0 \$
Photocopieur couleur	0 \$	734 \$	0 \$
Fournitures	0 \$	301 \$	0 \$
Bien-être des employés	0 \$	131 \$	0 \$
Santé et sécurité au travail	0 \$	106 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	188 469 \$	188 469 \$	0 \$
		0 \$	

Tableau 16 – Édifice

16- ÉDIFICE			
Loyer - Location des organismes	94 326 \$	0 \$	0 \$
Occupation M.R.C.	48 078 \$	14 055 \$	0 \$
Assurance	0 \$	4 735 \$	0 \$
Taxes et compensations	0 \$	7 316 \$	0 \$
Déneigement du stationnement	0 \$	3 247 \$	0 \$
Entretien ménager	0 \$	44 279 \$	0 \$
Entretien de l'immeuble	0 \$	6 593 \$	0 \$
Entretien aménagement paysager	0 \$	4 000 \$	0 \$
Électricité et chauffage	0 \$	25 213 \$	0 \$
Fondations immeuble - Surplus affecté 2014 (ventilation/climatisation)	243 320 \$	243 320 \$	0 \$
Ameublements/ équipements	0 \$	9 000 \$	0 \$
Autres	0 \$	5 867 \$	0 \$
Réserve (fonds immeuble)	0 \$	18 099 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	385 724 \$	385 724 \$	0 \$
		0 \$	

Tableau 17 – Valorisation des matières résiduelles

17 - VALORISATION MATIÈRES RÉSIDUELLES			
Factures collecte réserves indiennes	85 279 \$	0	
Compensation collecte sélective	564 282 \$	0 \$	
Autres revenus mat. résiduelles (vente matières)	172 000 \$	0 \$	
Rémunération	40 156 \$	668 901 \$	
Charges sociales	0 \$	141 468 \$	
Jours fériés opérateurs	0 \$	6 041 \$	
Bien-être des employés (eau, café, etc.)	0 \$	315 \$	
Frais de poste (Dicom, etc.)	0 \$	500 \$	
Fournitures de bureau (papeterie)	0 \$	1 200 \$	
Équipements bureau	0 \$	2 000 \$	
Cotisation et abonnement	0 \$	100 \$	
Téléphone écocentre	0 \$	3 500 \$	
Cellulaire directrice	0 \$	1 400 \$	
Internet	0 \$	1 100 \$	
Comptabilité et vérification (audit collecte)	0 \$	8 000 \$	
Déplacements	0 \$	10 000 \$	
Formation	0 \$	1 000 \$	
Vêtement de travail	0 \$	4 500 \$	

Tableau 17 – Valorisation des matières résiduelles (suite)...

Écocentre	0 \$	0 \$
Location conteneur et levée écocentre	0 \$	300 \$
Récupération des RDD	0 \$	30 000 \$
Récupération des TIC	5 000 \$	300 \$
Récupération bardeaux	0 \$	60 000 \$
Récupération fer	15 000 \$	0 \$
Récupération des pneus	0 \$	5 000 \$
Récupération du fréon	0 \$	1 500 \$
Récupération du bois	0 \$	50 000 \$
Centre de valorisation	0 \$	0 \$
Contrat ramassage papier	0 \$	100 \$
Pièces et accessoires	0 \$	1 200 \$
Location équipements	0 \$	100 \$
Entretien terrain et bâtiments	0 \$	20 000 \$
Article nettoyage	0 \$	100 \$
Assurances (tous les bâtiments)	0 \$	8 500 \$
Électricité - (tous les bâtiments)	0 \$	30 000 \$
Santé et sécurité au travail (SST)	0 \$	2 000 \$
Centre de tri (recyclage)	0 \$	0 \$
Traitement Recyclage (Tricentris)	0 \$	120 000 \$
Transport vers Gatineau	0 \$	112 000 \$
Pièces et accessoires	0 \$	20 000 \$
Location équipements	0 \$	14 000 \$
Propane, huile et autres produits	0 \$	100 \$
Article nettoyage	0 \$	100 \$
Opérateur de chargeur compact	0 \$	33 574 \$
Garage	0 \$	0 \$
Outils garage	0 \$	2 000 \$
Pièces et accessoires	0 \$	4 400 \$
Location équipements	0 \$	500 \$
Propane, huile et autres produits	0 \$	4 000 \$
Article nettoyage	0 \$	2 000 \$
Roulotte et balance	0 \$	0 \$
Pièces et accessoires	0 \$	100 \$
Location équipements	0 \$	100 \$
Propane, huile et autres produits	0 \$	50 \$
Article nettoyage + salle de bain	0 \$	375 \$
Contrat de service + entretien (balance)	0 \$	1 200 \$
Plateforme de compostage	0 \$	0 \$
Tests annuels (échantillon laboratoire)	0 \$	800 \$
Traitement du lixiviat	0 \$	500 \$
Pièces et accessoires	0 \$	500 \$
Location équipements	0 \$	150 \$
Centre de Transfert (déchets)	0 \$	0 \$
Transport et traitement au LET (Multitech)	140 000 \$	918 000 \$
Surcharge de carburant (diesel)	0 \$	15 000 \$
Relais d'écocentre local (REL)	0 \$	0 \$
Transport des matières vers Multitech	42 823 \$	90 000 \$
Part MRC (Écocentre de Fabre)	36 095 \$	9 396 \$
Transport bois + bardeaux REL	0 \$	45 000 \$
Camion de collecte et machineries	0 \$	0 \$
Diesel camion 2	0 \$	5 000 \$
Diesel camion 5	0 \$	12 000 \$
Diesel camion 6	0 \$	52 000 \$
Diesel camion 7	0 \$	52 000 \$
Diesel camion 8	0 \$	52 000 \$
Essence camion pick-up	0 \$	2 500 \$
Diesel loader 1	0 \$	1 500 \$
Diesel loader 2	0 \$	12 000 \$
Diesel broyeur	0 \$	2 500 \$
Diesel tamis	0 \$	900 \$
Diesel garage	0 \$	500 \$
Diesel pelle	0 \$	4 000 \$
Diesel bobcat	0 \$	4 000 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 2	0 \$	5 000 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 3	0 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 4	0 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 5	0 \$	30 000 \$

Tableau 17 – Valorisation des matières résiduelles (suite)...

Entretien et réparation (pièces) camions 6	0 \$	40 000 \$	
Entretien et réparation (pièces) camions 7	0 \$	30 000 \$	
Entretien et réparation (pièces) camions 8	0 \$	20 000 \$	
Entretien et réparation (pièces) camions pick-up	1 500 \$	4 000 \$	
Entretien et réparation (pièces) camions "roll-	0 \$	0 \$	
Entretien et réparation (pièces) machineries	0 \$	0 \$	
Entretien et réparation (pièces) loader 1	0 \$	750 \$	
Entretien et réparation (pièces) loader 2	0 \$	2 500 \$	
Entretien et réparation (pièces) broyeur	0 \$	2 440 \$	
Entretien et réparation (pièces) tamis	0 \$	500 \$	
Entretien et réparation (pièces) pelle	0 \$	20 000 \$	
Entretien et réparation (pièces) bobcat	0 \$	10 000 \$	
Immatriculation	0 \$	10 500 \$	
Assurances - véhicules	0 \$	12 100 \$	
Systèmes de communications radio	0 \$	4 000 \$	
Plaintes et dommages	0 \$	8 000 \$	
Fonds d'immobilisation (camions)	0 \$	80 000 \$	
Fonds d'immobilisation (machinerie)	0 \$	50 000 \$	
Fonds (provision) pour toile centre de transfert	0 \$	5 000 \$	
Fonds d'immobilisation (bacs roulants)	0 \$	10 000 \$	
Fonds d'immobilisation (autres véhicules: pick-	0 \$	25 000 \$	
Immobilisations (matières résiduelles)	0 \$	15 000 \$	
Toile - Centre de transfert - Surplus affecté 2014	15 000 \$	15 000 \$	
Campagne de communication - Surplus affecté	9 310 \$	9 310 \$	
Projet incinérateur - Surplus affecté 2014	126 200 \$	126 200 \$	
Promotion	0 \$	15 000 \$	
Frais du comité Gestion (CAGE)	0 \$	600 \$	
Développement de projets	0 \$	15 000 \$	
Fonds d'initiatives environnementales	0 \$	10 000 \$	
Service juridique environnement	0 \$	3 000 \$	
Total des dépenses	1 252 645 \$	3 232 770 \$	0 \$
		1 980 125 \$	
TOTAL	7 400 453 \$	10 119 832 \$	260 189 \$
		10 380 021 \$	
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LE REVENUS		2 979 568 \$	
SURPLUS 2018-2019		(483 703 \$)	
QUOTES-PARTS 2020		2 495 865 \$	
CONTRIBUTION 2020		557 671 \$	
BUDGET MRCT 2020 QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS		3 053 536 \$	

17) RÉPARTITION DES SURPLUS ACCUMULÉS 2018-2019 SELON LES OPÉRATIONS RÉELLES

Rémunération et déplacements des élus	(6 528 \$)
Aménagement	(2 028\$)
Valorisation matières résiduelles	180 981\$
Sécurité incendie	60 151\$
Administration	112 192\$
Cours d'eau	23 568\$
Évaluation	111 639\$
Cotisations OLRP	3 728\$
Total	483 703 \$

18) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET SERVICES AUX MUNICIPALITÉS

Facturation transport REL (GMR)		42 823 \$
Frais écocentre		36 095 \$
Transport adapté (entente 1987)		56 750 \$
Évaluation :		
> « Villes » (selon règlement de 1982)	88 350 \$	
> Mutations (frais du Bureau de la publicité des droits)	<u>3 000 \$</u>	91 350 \$
Logiciel de permis	-	6 058 \$
Sécurité incendie (maintien du réseau)		20 000 \$
Pinces de désincarcération		36 676 \$
Évacuation médicale d'urgence		10 623 \$
Sécurité incendie (Radios)		12 349 \$
Sécurité incendie (Entretien logiciel)		3 389 \$
Règlement d'animaux		4 361 \$
Projet: avertisseur de fumée		26 855 \$
Facturation de la gestion des cours d'eau		3 486 \$
Sel et calcium (service d'achat en commun)		8 843 \$
Entente inter-municipale (sst-sauvegarde-ingénieur-urbanisme)		138 014 \$
Le Rift		60 000 \$
Total des contributions		557 671 \$

19) TERRITOIRE NON ORGANISÉ

	TNO		
	Ensemble	Laniel	Les Lacs
Part du TNO :			
➤ Quotes-parts	68 135 \$	33 370 \$	34 765 \$
➤ Contributions	8 691 \$	5 525 \$	3 166 \$
Administration TNO à la MRC	260 189 \$	39 028 \$	221 161 \$
Sûreté du Québec	64 396 \$	27 640 \$	36 755 \$
Entretien chemin forestier	20 000 \$	0 \$	20 000 \$
Répartition locale (Comité municipal)	336 175 \$	336 175 \$	0 \$
Excédant des dépenses sur les revenus	757 586 \$	441 738 \$	315 847 \$
Affectation surplus affecté	0 \$		
Total	757 586 \$	441 738 \$	315 847 \$
Taxation TNO 2020	757 586 \$		

20) FONDS DE RÉSERVE

	Édifice	Fonds de développement et informatique	Total
Estimé au 31 décembre 2019	243 320 \$	600 871 \$	844 191 \$
Virement surplus affecté	0 \$	-522 359 \$	-522 359 \$
Solde	243 320 \$	78 512 \$	321 832 \$

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chap. A-19.1)* (ci-après « LAU ») prévoit à l'article 205, sous réserve de toute disposition législative inconciliable, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC contribue au paiement des dépenses de celle-ci;

ATTENDU QUE les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement selon tout critère qu'elle détermine par règlement et qui peut varier selon la nature des dépenses. À défaut d'un tel règlement, les dépenses sont réparties, entre ces municipalités, en fonction de leur richesse foncière uniformisée respective, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chap. F-2.1)* (ci-après « LFM »);

ATTENDU QUE le *Code municipal* prévoit à l'article 975 que le budget de la MRC comporte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC. Constitue une catégorie l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Les parties sont adoptées séparément. Peuvent délibérer et voter à l'égard d'une partie les membres du conseil qui sont habilités à participer aux délibérations et au vote à l'égard des fonctions qui forment la catégorie visée par cette partie.

ATTENDU QUE la *LAU* prévoit aux articles 201 et 202 que pour qu'une décision soit prise par le conseil, les voix exprimées doivent être majoritairement positives et le total des populations attribuées aux représentants qui ont exprimé des voix positives doit équivaloir à plus de la moitié du total des populations attribuées aux représentants qui ont voté. Le représentant d'une municipalité dispose d'une voix au conseil de la MRC ou, le cas échéant, du nombre de voix déterminées dans le décret;

ATTENDU QUE le règlement n° 008-09-1982 établit la juridiction de la MRC en regard de l'évaluation des villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie; les dépenses encourues à cet égard sont calculées « au coût réel, majoré de 10 % »;

ATTENDU QUE les règlements n° 120 et 121-09-2006 adoptés par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 20 septembre 2006 portant sur la déclaration d'intention pour l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (**CM, article 678.0.2.1**) prévoient que les coûts par municipalité sont estimés en fonction d'un coût par habitant, incluant un facteur de performance;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (**LRQ, chap. 0-9**) prévoit à l'article 8 qu'une MRC dont le territoire comprend un territoire non organisé (ci-après « TNO ») est présumée être une municipalité locale à l'égard de ce territoire;

ATTENDU QUE le **Code municipal (articles 989 et 991)** prévoit que la MRC peut en territoire non organisé, imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables ou seulement sur ceux des personnes intéressées, toute somme de deniers nécessaire pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objectif spécial;

ATTENDU QUE le territoire non organisé comprend deux secteurs, c'est-à-dire :

- **TNO Laniel** (85905) (parties non organisées des cantons Mazonod, Tabaret et Bruchési, ainsi que le canton Shehyn);
- **TNO Les Lacs-du-Témiscamingue** (85907) (l'ensemble du TNO à l'exception de Laniel);

ATTENDU QUE la richesse foncière uniformisée des municipalités et territoire non organisé, pour l'exercice financier 2020, conformément aux **articles 261.1 à 261.4** de la LFM, se répartie comme suit :

Territoire non organisé	117 188 280		
Municipalités locales	998 355 934	1 115 544 214	67.55%
Villes		535 812 787	32.45%
Total		1 651 357 001	

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil le **28 novembre 2019**;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélina
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** l'ensemble du présent règlement soit adopté; sujet aux parties du budget adoptées séparément.

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

PARTIE 1

Article 2 - Modalité d'établissement des quotes-parts relatives à l'ensemble des municipalités et TNO

La partie 1 du budget inclut les quotes-parts relatives à l'ensemble des municipalités dont le territoire est compris dans le territoire de la MRC de Témiscamingue, ainsi que les TNO. Il s'agit des quotes-parts relatives à la gestion générale de la MRC, ainsi que celles relatives à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités suivantes :

Municipalité	Oui	Non
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère-Angliers	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming	✓	
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

Article 2.1 - Modalité d'établissement des quotes-parts relatives à l'ensemble des municipalités et TNO – Gestion générale (Partie 1)

La gestion générale de la MRC comprend les dépenses suivantes :

	Montant		
	Total	Surplus	Solde
Rémunérations des élus	290 868 \$	6 528 \$	297 396 \$
Aménagement du territoire	(157 165 \$)	2 028 \$	(155 136 \$)
Ressources forestière et agricole	0 \$	0 \$	0 \$
Services Collectifs (Aide financière)	52 700 \$	0 \$	52 700 \$
Sécurité incendie	92 391 \$	(60 151 \$)	32 240 \$
Administration générale	245 810 \$	(112 192 \$)	133 618 \$
Gestion des cours d'eau	52 919 \$	(23 568 \$)	29 352 \$
Développement économique	0 \$	0 \$	0 \$
Parc informatique	146 308 \$	0 \$	146 308 \$
Total	723 833 \$	(187 354 \$)	536 479 \$

Toutes les municipalités de la MRC, ainsi que les TNO, contribuent au paiement des dépenses totalisant 536 479 \$. Cette somme est répartie selon la richesse foncière uniformisée de 2020 (Tableau 1.1).

Article 2.2 - Modalité d'établissement des quotes-parts relatives à l'ensemble des municipalités et TNO – Gestion des matières résiduelles (Partie 1)

Les coûts estimés par la MRC pour la gestion des matières résiduelles inclus notamment les coûts pour la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables et des matières résiduelles sans potentiel de mise en valeur.

Les quotes-parts des municipalités sont réparties comme suit :

Municipalité	Gestion Matières résiduelles
Béarn	84 279 \$
Duhamel-Ouest	103 476 \$
Fugèreville	39 292 \$
Guérin	39 905 \$
Kipawa	55 354 \$
Laforce	18 541 \$
Latulipe-et-Gaboury	34 253 \$
Laverlochère	120 699 \$
Lorrainville	155 457 \$
Moffet	22 887 \$
Nédélec	40 772 \$
Notre-Dame-du-Nord	141 779 \$
Rémigny	32 943 \$
St-Bruno-de-Guigues	138 574 \$
St-Édouard-de-Fabre	68 080 \$
St-Eugène-de-Guigues	56 433 \$
Belleterre	33 571 \$
Témiscaming	282 471 \$
Ville-Marie	317 443 \$
TNO Laniel	10 002 \$
TNO Les Lacs-du-Témiscamingue	2 933 \$
Eagle village	0 \$
Timiscaming first nation	0 \$
Winneway	0 \$
Total	1 799 144 \$

La répartition de la quote-part de chaque municipalité se fait au prorata de la population et des coûts à l'enfouissement. Les quotes-parts des municipalités totalisent une somme de 1 799 144\$.

Réf. : Règlements :

- N° 120-09-2006 du 20 septembre 2006 (Acquisition de compétence);
- N° 121-09-2006 du 20 septembre 2006 (Emprunt 1 M\$);
- N° 129-12-2007 du 19 décembre 2007 (Emprunt 338 000 \$);
- N° 132-05-2008 du 21 mai 2008 (Emprunt 616 000 \$);

➤ N° 140-08-2009 du 19 août 2009 (Emprunt 4 000 000 \$).

Article 2.3 - Modalité d'établissement des quotes-parts relatives à l'ensemble des municipalités et TNO – Adoption (Partie 1)

L'adoption de la partie 1 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTIE 2

Article 3 – Établissement de la contribution pour l'évaluation des villes et les mutations

La partie 2 du budget prévoit la contribution des villes au service d'évaluation de la MRC de Témiscamingue, ainsi que la contribution des municipalités locales et des TNO aux mutations. La partie 2 du budget comprend les dépenses suivantes :

	Montant		
	Total	Surplus	Solde
Évaluation des villes ⁽¹⁾	89 550 \$	0 \$	89 550 \$
Mutations	1 800 \$	0 \$	1 800 \$
Total	91 350 \$	0 \$	91 350 \$

Le règlement n° **008-09-1982** établit la juridiction de la MRC en regard de l'évaluation des villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie. Les dépenses encourues à cet égard sont calculées au coût réel, majoré de 10 %. Ce qui équivaut à une somme de 89 550\$. Les mutations sont de 100\$ par municipalité locale et par TNO, pour une somme de 1 800\$.

Cette somme de 91 350 \$ est répartie (Tableau 1.2) selon le coût réel du service rendu à chacune des municipalités suivantes :

Municipalité	Oui	Non
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère-Angliers	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	

Municipalité	Oui	Non
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre ⁽¹⁾	✓	
Témiscaming ⁽¹⁾	✓	
Ville-Marie ⁽¹⁾	✓	
TNO	✓	

Article 3.1 - Établissement de la contribution pour l'évaluation des villes et les mutations – Adoption (Partie 3)

L'adoption de la partie 2 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTIE 3

Article 4 – Établissement des contributions volontaires pour la Corporation du Transport adapté du Témiscamingue, ainsi que pour le système de communication radio du service de sécurité incendie

La partie 3 du budget comprend d'une part les contributions volontaires des municipalités et des TNO à la Corporation du Transport adapté du Témiscamingue (C.T.A.T.), ainsi que les contributions pour le système de communication radio du service de sécurité incendie. La municipalité de Kipawa et la ville de Témiscamingue ne contribuent pas à la partie 3 du budget et le TNO Les Lacs-du-Témiscamingue ne contribue que pour le montant versé au C.T.A.T (Tableau 1.2).

Municipalité	Oui	Non
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa		✓
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère-Angliers	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming		✓
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

Un montant de 56 750 \$ est versé à la C.T.A.T. Cette somme est répartie selon la richesse foncière des municipalités concernées et des TNO.

Pour le système de communication radio du service de sécurité incendie, la contribution totale s'élève à 32 349\$. Les frais d'entretien, de location des tours et des fréquences (20 000\$) sont répartis en parts égales pour chaque municipalité participante (1 111\$). Le solde de 12 349\$ est réparti selon le nombre de radios dans chaque municipalité.

Article 4.1 - Établissement des contributions volontaires pour la Corporation du Transport adapté du Témiscamingue, ainsi que pour le système de communication radio du service de sécurité incendie – Adoption (Partie 3)

L'adoption de la partie 3 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTIE 4

Article 5 - Quotes-parts en évaluation, cotisations aux organismes et gestion du territoire non organisé

La partie 4 du budget comprend les quotes-parts en évaluation, aux cotisations aux organismes et en gestion des territoires (Tableau 1.1).

Article 5.1 - Quotes-parts évaluation et cotisations aux organismes (Partie 4)

Le premier volet de la partie 4 du budget comprend les dépenses suivantes :

	Montant		
	Total	Surplus	Solde
Service d'évaluation	244 550 \$	(111 639 \$)	132 910 \$
Cotisation des organismes	31 060 \$	(3 728 \$)	27 332 \$
Total	275 610 \$	(115 368 \$)	160 242 \$

Cette somme de 160 242 \$ est répartie selon la richesse foncière uniformisée des municipalités et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Laverlochère-Angliers	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	

Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre		✓
Témiscaming		✓
Ville-Marie		✓
TNO	✓	

Article 5.2 - Gestion du territoire non organisé

À l'exception de la répartition locale « Les Lacs-du-Témiscamingue » au montant de 315 847 \$, les sommes suivantes sont imposées en territoire non organisé par voie de taxation directe sur les biens imposables des secteurs concernés.

	Total	Surplus	Répartition TNO		Solde
			Les Lacs	Laniel	
Administration	260 189 \$	0 \$	221 161 \$	39 028 \$	260 189 \$
Sûreté du Québec	64 396 \$	0 \$	36 755 \$	27 640 \$	64 396 \$
Ent. chemin forestier	20 000 \$	0 \$	20 000 \$	0 \$	20 000 \$
Répartition locale	336 175 \$	0 \$	0 \$	336 175 \$	336 175 \$
Quotes-parts	68 135 \$	0 \$	34 765 \$	33 370 \$	68 135 \$
Contributions	8 691 \$	0 \$	3 166 \$	5 525 \$	8 691 \$
Total	757 586 \$	0 \$	315 847 \$	441 738 \$	757 586 \$

Les taux de taxations sont établis de la façon suivante pour 2020, tel que prévu au tableau 1.3 en annexe, :

- TNO de Laniel : 0.8410;
- TNO les Lacs-du-Témiscamingue : 0.4784.

Article 5.3 - Quotes-parts en évaluation, cotisations aux organismes et gestion du territoire non organisé – Adoption (partie 4)

L'adoption de la partie 4 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTIE 5

Article 6 - Services aux municipalités (sel et calcium et ententes intermunicipales)

La partie 5 du budget comprend les contributions des municipalités intéressées au service d'achat en commun du sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, ainsi que les contributions des municipalités qui ont pris part à des ententes intermunicipales (Tableau 1.2).

Article 6.1 – Sel et calcium (partie 5)

Ce service est estimé à 8 843 \$. Cette somme est répartie selon le coût réel du service aux municipalités participantes.

Article 6.2 – Cours d'eau (partie 5)

Ce service est estimé à 3 486 \$. Cette somme est répartie selon le coût réel du service aux municipalités participantes.

Article 6.3 – Entente logiciel pour les permis (partie 5)

Ce service est estimé à 6 058 \$. Cette somme est répartie en parts égales entre les quatorze municipalités participantes, pour un montant de 433\$ par municipalité.

Article 6.4 – Entente en Santé et sécurité du travail (partie 5)

Ce service est estimé à 71 880 \$. Cette somme est répartie en parts égales entre les huit municipalités participantes pour un montant de 8 985 \$ par municipalité, et ce, conformément à l'entente.

Article 6.5 – Entente pour les services d'un ingénieur (partie 5)

Ce service est estimé à 26 097 \$. Cette somme est répartie entre les sept municipalités participantes selon les heures réservées et conformément à l'entente.

Article 6.6 – Entente pour l'application des règlements d'urbanisme (partie 5)

Ce service est estimé à 40 036\$. Cette somme est répartie entre les huit municipalités participantes selon les heures réservées et conformément à l'entente.

Article 6.7 - Services aux municipalités (sel et calcium et ententes intermunicipales) – Adoption (partie 5)

L'adoption de la partie 5 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTIE 6

Article 7 – Contributions au RIFT et au logiciel en sécurité incendie

La partie 6 du budget comprend les contributions versées au RIFT, ainsi que les contributions au logiciel en sécurité incendie (Tableau 1.2).

Article 7.1 - Contributions au RIFT (Partie 5, volet 1)

Le premier volet de la partie 6 du budget comprend les contributions volontaires des municipalités et des TNO au RIFT. Ces contributions totalisent une somme de 60 000 \$. Cette somme est calculée selon une moyenne entre la fréquentation et la population. La contribution demandée pour l'année 2020 résulte d'un engagement par chacune des municipalités, suivant une position officielle du conseil municipal.

Cette somme est répartie selon les critères mentionnés ci-dessus entre les municipalités et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin ¹		✓
Kipawa		✓
Laforce	✓	
Laverlochère-Angliers	✓	
Lorrainville	✓	

¹ Le conseil de la municipalité de Guérin a transmis une résolution datée du 12 décembre 2017 indiquant qu'elle ne contribue pas au RIFT.

Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny		✓
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming		✓
Ville-Marie		✓
TNO	✓	

Article 7.2 - Les contributions au RIFT – Adoption (Partie 5, volet 1)

L'adoption du premier volet de la partie 6 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 7.3 - Contributions au logiciel en sécurité incendie (Partie 5, volet 2)

Le second volet de la partie 6 du budget comprend un montant de 3 389 \$ pour le logiciel de sécurité incendie, réparti selon la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités, à l'exception de la municipalité de Lorrainville, et des TNO.

Article 7.4 - Contributions au logiciel en sécurité incendie – Adoption (Partie 5, volet 2)

L'adoption du second volet de la partie 6 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTIE 7

Article 8 – Contributions pour le service d’inspection des avertisseurs de fumée et application du Règlement sur les animaux

La partie 7 du budget comprend les contributions versées par les municipalités pour le service d’inspection des avertisseurs de fumée, ainsi que pour l’application du Règlement sur les animaux (Tableau 1.2).

Article 8.1 - Service aux municipalités pour l’inspection des avertisseurs de fumée (Partie 7, volet 1)

Le 1^{er} volet de la partie 7 du budget comprend les contributions des municipalités intéressées au service d’inspection pour les avertisseurs de fumée. Ce service est estimé à 26 855 \$.

Cette somme est répartie selon le coût réel du service aux municipalités concernées, soit :

Municipalité	Oui	Non
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Laverlochère-Angliers	✓	
Lorrainville ⁽¹⁾	✓	
Moffet	✓	

Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny		✓
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming		✓
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

Article 8.2 - Service aux municipalités pour l'inspection des avertisseurs de fumée – Adoption (Partie 7, volet 1)

L'adoption du premier volet de la partie 7 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 8.3 - Règlement sur les animaux de compagnie (Partie 7, volet 2)

Le 2^e volet de la partie 7 du budget comprend les contributions des municipalités incluses dans la déclaration de compétence de la MRC en matière de réglementation sur les animaux de compagnie.

Ce service est estimé à 4 361 \$. Cette somme est répartie selon le coût réel du service aux municipalités concernées.

Cette somme est établie à raison d'un 1 \$ par capita plus 15 % pour les frais d'administration pour les municipalités participantes, soit :

Municipalité	Oui	Non
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest		✓
Fugèreville		✓
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce		✓
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère-Angliers		✓
Lorrainville	✓	
Moffet		✓
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord		✓
Rémigny		✓
St-Bruno-de-Guigues		✓
St-Édouard-de-Fabre		✓
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming		✓

Ville-Marie		✓
TNO	✓	

Article 8.4 - Règlement sur les animaux de compagnie - Adoption (Partie 7, volet 2)

L'adoption du second volet de la partie 7 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTIE 8

Article 9 – Contribution pour les équipements de désincarcération et ceux pour le service d'urgence en milieu isolé (SUMI)

La partie 8 du budget comprend les contributions pour les équipements de désincarcération (29 872\$), le renouvellement des pinces de désincarcérations (6 804\$), ainsi que pour les équipements du service d'urgence en milieu isolé (10 623\$) (SUMI) (Tableau 1.2).

Les contributions totalisent un montant de 47 299 \$. Ces contributions sont réparties selon la population de l'ensemble des municipalités et des TNO.

Article 9.1 - Contribution pour les équipements de désincarcération et ceux pour le service d'urgence en milieu isolé (SUMI) – Adoption (Partie 8)

L'adoption de la partie 8 du budget est soumise à la procédure de la double majorité, c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTIE 9

Article 10

Les taxes et quotes-parts imposées ainsi que les contributions établies en vertu du présent règlement seront dues et exigibles aux dates suivantes :

- Celles payables par chaque municipalité (notamment les articles 2 à 2.3, 4 et 4.1 et 5.1) : en trois versements égaux, au 1^{er} mars 2020, 1^{er} juin 2020 et 1^{er} août 2020;
- Celles prélevées en territoire non organisé (**article 5.2**), en trois versements égaux, au 31 mars 2020, 30 juin 2020, 30 septembre 2020 : suivant les dispositions des **articles 1001 et suivants du Code municipal**; toutefois, l'envoi des comptes de taxes demeure sujet à l'**article 81** de la **Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chap. F-2-1)** et des règlements adoptés en vertu des **paragrophes 2^e et 4^e de l'article 263** de ladite loi;
- Celles prévues aux autres articles (notamment les articles 3, 4, 6, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2 et 9): dans les 30 jours de la production des comptes et des pièces justificatives aux municipalités concernées;

Article 11

Les arrérages portent intérêt au taux de 1½ % par mois ou 18 % par année. Le calcul des intérêts se fait sur le versement dû seulement, et non, sur le montant total du compte de taxes.

Article 12

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 18 décembre 2019.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

N.B. : Les tableaux suivants font partie intégrante du présent règlement :

- **Tableaux 1.1 à 1.4** Répartition imposée et sommes payables à la MRC de Témiscamingue, conformément au règlement n° **205-12-2019** intitulé « Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2020 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés ».

Tableau 1.1 : Affectation des quotes-parts;
Tableau 1.2 : Affectation des contributions;
Tableau 1.3 : Budget des TNO 2020
Tableau 1.4 : Gestion des matières résiduelles
- **Tableau 2** Affectation et répartition des taxes en territoire non organisé.
- **Tableau 3** État de la répartition locale en TNO Lanier (85905).
- **Tableau 4** Calcul de la richesse foncière uniformisée des municipalités pour les fins de la répartition des sommes payables à la MRC pour l'année 2020 (Réf. : **Article 261.1, Loi sur la fiscalité municipale, chap. F-2.1**).
- **Tableau 5** État comparatif – budgets 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Avis de motion donné le : 27 novembre 2019 (ajournée au 28 novembre)

Adoption du règlement le: 18 décembre 2019

Publication du règlement le : 13 janvier 2020
(C.M. art. 447)

Entrée en vigueur le : 13 janvier 2020

(MRCT, 22 novembre 2019 / Ig/jmc)

Tableau 1.1

	QUOTES-PARTS 2020																
	PARTIE 1											PARTIE 4			QUOTES-PARTS FONCTIONNEMENT		
	ÉVALUATION UNIF. 2020	ÉLUS	AMÉNAG.	RESSOURCES FOREST & AGRICOLE	SERVICES COLLECTIFS	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE	ADMINIS-TRATION	GESTION DES COURS D'EAU	DEV. ÉCONO.	PARC INFO.	SOUS-TOTAL	ÉVAL.	COTIS. O.L.R.P.	SOUS-TOTAL	TOTAL 2020	Total 2019	VARIATION 2019-2020
MONTANT TOTAL	1 651 357 001	290 868	(157 165)	0	52 700	92 391	245 810	52 919	0	146 308	723 833	244 550	31 060	275 610	999 442	1 007 691	-0.82%
MOINS: SURPLUS	0	6 528	2 028	0	0	(60 151)	(112 192)	(23 568)	0	0	(187 354)	(111 639)	(3 728)	(115 368)	(302 721)	(116 960)	159%
MONTANT NET	0	297 396	(155 136)	0	52 700	32 240	133 618	29 352	0	146 308	536 479	132 910	27 332	160 242	696 721	890 731	-21.8%
BÉARN	68 471 808	12 308	(6 458)	0	2 185	1 561	6 088	1 281	0	6 067	23 031	8 663	1 701	10 364	33 396	38 330	-13%
DUHAMEL-OUEST	125 947 073	22 656	(11 789)	0	4 019	2 676	10 236	2 390	0	11 159	41 347	15 327	3 080	18 407	59 754	71 755	-17%
FUGÈREVILLE	34 291 670	6 186	(3 218)	0	1 094	577	2 596	575	0	3 038	10 849	3 758	829	4 587	15 436	23 337	-34%
GUÉRIN	27 405 281	4 946	(2 564)	0	875	435	1 981	457	0	2 428	8 558	2 926	658	3 584	12 142	18 316	-34%
KIPAWA	64 697 469	11 666	(6 052)	0	2 065	1 115	4 805	1 120	0	5 732	20 451	7 148	1 559	8 707	29 158	41 569	-30%
LAFORCE	7 467 706	1 346	(698)	0	238	136	566	133	0	662	2 382	846	181	1 027	3 409	4 769	-29%
LATULIPE&GABOURY	23 529 744	4 242	(2 206)	0	751	420	1 809	407	0	2 085	7 507	2 645	570	3 215	10 722	15 101	-29%
LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS	91 220 769	16 418	(8 560)	0	2 911	1 869	7 458	1 672	0	8 082	29 850	10 926	2 233	13 159	43 009	54 077	-20%
LORRAINVILLE	107 808 999	19 373	(10 114)	0	3 441	2 483	9 239	2 099	0	9 552	36 073	13 671	2 660	16 331	52 404	58 581	-11%
MOFFET	26 250 158	4 727	(2 461)	0	838	517	2 097	475	0	2 326	8 518	3 085	640	3 725	12 243	16 280	-25%
NÉDELEC	33 280 552	5 994	(3 130)	0	1 062	647	2 716	585	0	2 949	10 823	3 894	815	4 709	15 531	20 722	-25%
NOTRE-DAME-DU-NORD	99 609 229	17 930	(9 344)	0	3 179	2 021	8 087	1 822	0	8 825	32 519	11 873	2 435	14 308	46 827	59 594	-21%
RÉMIGNY	34 858 110	6 284	(3 309)	0	1 112	637	2 993	556	0	3 088	11 362	3 988	861	4 849	16 212	23 241	-30%
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	133 261 678	23 976	(12 495)	0	4 253	2 805	10 940	2 489	0	11 807	43 773	16 158	3 264	19 422	63 196	77 241	-18%
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	56 835 108	10 250	(5 307)	0	1 814	960	4 130	987	0	5 036	17 871	6 220	1 365	7 585	25 456	36 458	-30%
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	63 420 582	11 399	(5 979)	0	2 024	1 454	5 630	1 194	0	5 619	21 341	8 045	1 575	9 620	30 961	35 508	-13%
BELLETERRE	15 373 890	2 770	(1 441)	0	491	283	1 193	270	0	1 362	4 929	0	0	0	4 929	6 206	-21%
TÉMISCAMING	272 863 903	49 211	(25 612)	0	8 708	4 677	20 861	4 596	0	24 175	86 617	0	0	0	86 617	114 020	-24%
VILLE-MARIE	247 574 994	44 601	(23 271)	0	7 901	4 707	19 920	4 328	0	21 935	80 120	0	0	0	80 120	99 385	-19%
LANIEL	50 163 771	9 039	(4 737)	0	1 601	949	4 184	846	0	4 444	16 325	5 810	1 233	7 042	23 368	32 183	-27%
LES LACS	67 024 509	12 076	(6 389)	0	2 139	1 310	6 089	1 070	0	5 938	22 233	7 927	1 673	9 599	31 832	44 058	-28%

Tableau 1.2

	CONTRIBUTIONS 2020																		
	PARTIE 2	PARTIE 3			PARTIE 5						PARTIE 6		PARTIE 7		PARTIE 8			CONTRIBUTIONS	
	ÉVALUATION MUTATION	C.T.A.T	RÉSEAU	RADIOS	SEL & CALCIUM	COURS D'EAU	ENT. LOGICIEL PERMIS	ENTENTE - SST	ENTENTE - INGÉNIEUR	ENTENTE - URBANISME	LE RIFT	ENT. LOGICIEL INCENDIE	PROJET: AVERTISSEUR DE FUMÉE	SÉCURITÉ PUBLIC: RÉGLEMENT D'ANIMAUX	PINCES SERVICES	PINCES RENOUV.	ÉVACUATION MÉDICALE	Contributions 2020	2019
MONTANT TOTAL	91 350	56 750	20 000	12 349	8 843	3 486	6 058	71 880	28 387	40 036	60 000	3 389	26 855	4 361	29 872	6 804	10 623	481 043	401 978
MOINS: SURPLUS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONTANT NET	91 350	56 750	20 000	12 349	8 843	3 486	6 058	71 880	28 387	40 036	60 000	3 389	26 855	4 361	29 872	6 804	10 623	481 043	401 978
BÉARN	100	2 958	1 111	545	0	463	0	8 985	3 409	6 060	3 541	157	1 108	714	1 419	3 323	505	31 397	24 261
DUHAMEL-OUEST	100	5 440	1 111	463	0	0	0	8 985	0	0	7 138	289	1 168	0	1 772	404	630	27 501	19 557
FUGÈREVILLE	100	1 481	1 111	627	0	0	433	0	2 169	3 030	1 507	79	517	0	701	160	249	12 164	18 722
GUÉRIN	100	1 184	1 111	463	0	0	433	0	0	0	1 361	63	519	339	674	153	240	6 639	5 341
KIPAWA	100	0	0	0	0	0	433	0	0	0	0	148	1 291	505	1 003	229	357	4 066	4 648
LAFORCE	100	323	1 111	504	1 298	0	433	0	0	0	542	17	377	0	330	75	117	5 227	5 918
LATULIPE&GABOURY	100	1 016	1 111	463	623	0	433	8 985	1 859	3 030	1 559	54	603	305	606	138	216	21 102	6 398
LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS	100	3 940	1 111	873	0	991	433	8 985	0	0	6 496	209	1 511	0	1 949	444	693	27 735	16 920
LORRAINVILLE	100	4 657	1 111	955	0	0	0	0	3 409	0	11 041	0	1 744	1 260	2 504	570	890	28 242	29 037
MOFFET	100	1 134	1 111	750	0	0	433	0	1 859	3 030	948	60	433	0	397	91	141	10 488	11 243
NÉDELEC	100	1 438	1 111	627	0	0	433	0	5 144	3 463	1 383	76	658	342	680	155	242	15 850	15 308
NOTRE-DAME-DU-NORD	100	4 303	1 111	996	0	36	0	8 985	0	6 925	4 667	229	1 803	0	2 053	468	730	32 406	19 805
RÉMIGNY	100	1 506	1 111	545	0	0	433	0	0	0	886	80	735	0	535	122	190	6 242	4 852
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	100	5 756	1 111	750	5 362	0	433	8 985	6 508	7 791	9 893	306	1 693	0	2 277	519	810	52 293	37 678
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	100	2 455	1 111	832	0	0	0	8 985	0	0	4 082	130	870	0	1 246	284	443	20 538	11 544
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	100	2 739	1 111	791	1 560	1 996	433	0	0	0	3 319	146	732	502	998	227	355	15 008	14 499
SOUS-TOTAL	1 600	40 330	16 667	10 182	8 843	3 486	4 760	62 895	24 358	33 327	58 364	2 044	15 763	3 967	19 143	4 361	6 808	316 897	245 731
BELLETERRE	3 550	664	1 111	463	0	0	433	0	0	0	1 330	35	768	313	622	142	221	9 651	10 174
TÉMISCAMING	39 700	0	0	0	0	0	433	0	4 029	0	0	626	6 822	0	4 785	1 090	1 702	59 187	62 755
VILLE-MARIE	46 300	10 694	1 111	1 242	0	0	0	8 985	0	6 709	0	568	3 280	0	5 111	1 164	1 818	86 982	73 932
SOUS-TOTAL	89 550	11 358	2 222	1 705	0	0	865	8 985	4 029	6 709	1 330	1 230	10 871	313	10 518	2 396	3 740	155 820	146 861
LANIEL	100	2 167	1 111	463	0	0	433	0	0	0	306	115	222	81	161	37	57	5 253	6 134
LES LACS	100	2 895	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	11	18	3 074	3 252
SOUS-TOTAL	200	5 062	1 111	463	0	0	433	0	0	0	306	115	222	81	211	48	75	8 326	9 386

Tableau 1.3 :

BUDGET 2020 - T.N.O.											
2020											
T.N.O.	Partie 1	Partie 4	Sous-Total	GMR	Total						
Laniel	16 325	7 042	23 368	10 002	33 370						
Les Lacs	22 233	9 599	31 832	2 933	34 765						
Total	38 558	16 642	55 200	12 935	68 135						
T.N.O	Évaluation municipale	Quote-part	Contrib.	Admin. M.R.C.	Répartition locale	Entretien che.fores.	Sureté du Québec	Total taxation	Taux 2019	Taux 2020	
Laniel	50 163 771	31 969	5 525	39 028	310 855	0	27 640	415 018	0.8213	0.8410	
Les Lacs	67 024 509	32 894	3 166	221 161	0	20 000	36 755	313 976	0.4964	0.4784	
Total	117 188 280	64 864	8 691	260 189	310 855	20 000	64 396	728 994	0.6353	0.6340	

Tableau 1.4

										GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET CUMULATIF		
GESTION DES MATIÈRES					FONCTIONNEMENT (INCLUS CONTRIBUTION) + GMR							
RÉSIDUELLES					QUOTES-PARTS GLOBAL			2019-2020		QUOTES-PARTS FINAL 2020	QUOTES-PARTS FINAL 2019	VARIATION 2019-2020
PARTIE 1			VARIATION GMR 2019-2020	FACTURATION TRANSPORT REL	CONTRIBUTION ÉCOCENTRE	2020 FONC et GMR	2019 FONC + GMR	VARIATION FONC + GMR	EXCLUANT CONTRIBUTIONS SAUF C.T.A.T	EXCLUANT CONTRIBUTIONS SAUF C.T.A.T	VARIATION 2019-2020	
2020	2019											
MONTANT TOTAL	1 980 125	1 910 427	4%	42 823 \$	36 095 \$	3 537 238	3 384 007	5%	3 036 317 \$	2 974 869 \$	2%	
MOINS: SURPLUS	(180 981)	(155 929)	16%	0 \$	0 \$	(483 703)	(272 889)	77%	(483 703) \$	(272 889) \$	77%	
MONTANT NET	1 799 144	1 754 499	3%	42 823 \$	36 095 \$	3 053 536	3 111 118	-2%	2 552 615 \$	2 701 980 \$	-6%	
BÉARN	84 279	73 374	15%	2 175 \$	7 219 \$	158 411	142 876	11%	120 632 \$	114 466 \$	5%	
DUHAMEL-OUEST	103 476	90 755	14%	2 588 \$	7 219 \$	200 538	189 315	6%	168 671 \$	167 707 \$	1%	
FUGÈREVILLE	39 292	32 846	20%	781 \$	0 \$	67 637	75 512	-10%	56 209 \$	57 798 \$	-3%	
GUÉRIN	39 905	35 628	12%	970 \$	0 \$	59 656	60 044	-1%	53 231 \$	55 258 \$	-4%	
KIPAWA	55 354	48 610	14%	1 371 \$	0 \$	89 948	95 918	-6%	84 512 \$	90 178 \$	-6%	
LAFORCE	18 541	16 135	15%	489 \$	0 \$	27 667	27 208	2%	22 273 \$	21 240 \$	5%	
LATULIPE&GABOURY	34 253	31 025	10%	684 \$	0 \$	64 901	53 092	22%	45 991 \$	47 202 \$	-3%	
LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS	120 699	107 616	12%	2 704 \$	7 219 \$	201 367	186 108	8%	167 649 \$	165 575 \$	1%	
LORRAINVILLE	155 457	136 668	14%	3 720 \$	0 \$	239 767	227 333	5%	212 517 \$	199 489 \$	7%	
MOFFET	22 887	20 355	12%	539 \$	0 \$	46 126	48 313	-5%	36 263 \$	37 775 \$	-4%	
NÉDELEC	40 772	36 292	12%	1 067 \$	0 \$	73 138	73 200	0%	57 741 \$	58 485 \$	-1%	
NOTRE-DAME-DU-NORD	141 779	125 872	13%	2 561 \$	0 \$	223 573	207 332	8%	192 909 \$	189 724 \$	2%	
RÉMIGNY	32 943	29 259	13%	805 \$	0 \$	56 201	57 879	-3%	50 660 \$	54 133 \$	-6%	
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	138 574	118 146	17%	2 707 \$	0 \$	256 665	235 197	9%	207 526 \$	200 950 \$	3%	
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	68 080	60 125	13%	1 792 \$	7 219 \$	123 086	114 744	7%	95 991 \$	99 222 \$	-3%	
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	56 433	48 097	17%	1 106 \$	0 \$	103 507	98 955	5%	90 133 \$	86 148 \$	5%	
BELLETERRE	33 571	29 708	13%	846 \$	0 \$	48 998	46 639	5%	39 164 \$	36 605 \$	7%	
TÉMISCAMING	282 471	251 502	12%	8 047 \$	0 \$	436 257	434 758	0%	369 088 \$	365 521 \$	1%	
VILLE-MARIE	317 443	281 503	13%	7 505 \$	7 219 \$	499 269	466 083	7%	408 257 \$	391 935 \$	4%	
LANIEL	10 002	8 981	11%	272 \$	0 \$	38 895	47 524	-18%	35 537 \$	43 439 \$	-18%	
LES LACS	2 933	3 754	-22%	92 \$	0 \$	37 931	51 140	-26%	37 661 \$	50 881 \$	-26%	

Tableau 2

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES TAXES EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ															
	TERRITOIRE NON ORGANISÉ TOTAL					LANIEL (85905)					LES LACS-DU-TÉMISCAMINGUE (85907)				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Taxes foncières M.R.C.															
Rém. et dépl. des élus	2 021	2 048	2 074	2 455	2 009	303	205	207	368	301	1 718	1 843	1 867	2 086	1 708
Aménagement	85 854	136 263	103 906	90 033	86 145	12 878	13 626	10 391	13 505	12 922	72 976	122 636	93 516	76 528	73 223
Évaluation	69 649	102 707	80 220	80 550	81 308	10 447	10 271	8 022	12 082	12 196	59 201	92 437	72 198	68 467	69 112
Administration	98 211	139 028	84 758	87 056	90 726	14 732	13 903	8 476	13 058	13 609	83 479	125 125	76 283	73 998	77 117
Distribution du surplus ou revenus	(21 000)	(20 247)	0	0	0	0	(20 000)				(21 000)	(247)	0	0	0
Sous-total	234 735	359 799	270 959	260 093	260 189	38 359	18 005	27 096	39 014	39 028	196 375	341 794	243 863	221 079	221 161
Entretien chemins forestiers	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Répartitions locales	207 192	290 562	335 732	288 712	336 175	207 192	290 562	335 732	288 712	336 175	0	0	0	0	0
Contributions	9 241	12 665	(243)	12 945	8 691	5 790	7 108	2 298	9 617	5 525	3 451	5 557	(2 541)	3 328	3 166
Quotes-parts	79 790	62 150	75 247	88 976	68 135	44 596	29 232	37 183	41 164	33 370	35 194	32 919	38 064	47 812	34 765
Sureté du Québec	49 405	49 706	49 706	62 442	64 396	26 608	22 747	22 877	26 694	27 640	22 797	26 959	26 829	35 748	36 755
Total Taxation	600 363	794 882	751 402	733 168	757 586	322 545	367 653	425 187	405 201	441 738	277 817	427 229	326 215	327 967	315 847
Évaluation imposable	80 606 100	80 609 400	82 256 800	115 411 800	114 976 500	43 412 300	36 888 800	37 859 000	49 338 000	49 350 900	37 193 800	43 720 600	44 397 800	66 073 800	65 625 600
Évaluation 2020						37 193 800					43 412 300				
Taux 100 \$/Évaluation	0.7448	0.9861	0.9135	0.6353	0.6589	0.7430	0.9967	1.1231	0.8213	0.8951	0.7469	0.9772	0.7348	0.4964	0.4813

Tableau 3

TERRITOIRE NON ORGANISÉ - RÉPARTITION LOCALE - LANIEL (85905)				
DESCRIPTION	BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	REVENUS	DÉPENSES	REVENUS	DÉPENSES
Législation		15 600 \$		15 600 \$
Élection		0 \$		0 \$
Rémunération		43 000 \$		55 000 \$
Contribution employeur		13 820 \$		15 970 \$
Frais de déplacement		1 000 \$		1 000 \$
Comptabilité et vérification				5 000 \$
Frais de poste		1 150 \$		1 150 \$
Téléphone		1 600 \$		1 600 \$
Annonce, vœux		400 \$		400 \$
Assurances, csst		7 500 \$		8 000 \$
Entretien chemin été		21 000 \$		23 800 \$
Entretien chemin hiver		77 760 \$		80 630 \$
Permis, baux, cotisation abonnement		1 500 \$		1 500 \$
Entretien des bâtisses		0 \$		0 \$
Services juridiques		20 000 \$		20 000 \$
Entretien dépotoir		1 000 \$		1 000 \$
Fournitures de bureau		1 400 \$		1 400 \$
Électricité		4 000 \$		4 000 \$
Immobilisation		500 \$		500 \$
Entretien environnemental		12 500 \$		12 500 \$
Divers		20 000 \$		20 000 \$
Voirie municipale		16 000 \$		16 000 \$
Voirie (branches)		0 \$		0 \$
Fonds réparation de chemins		17 000 \$		17 000 \$
Plan mesure d'urgence séc. Civile		70 000 \$		15 000 \$
Loisirs et jeux		1 500 \$		1 000 \$
Dons				500 \$
Santé et sécurité au travail				10 000 \$
Incendie				70 000 \$
Transfert terre publique	39 518 \$		42 375 \$	
Services TNO Les Lacs (chemins)	10 000 \$			
Services TNO Les Lacs (sécurité incendie)	10 000 \$		20 000 \$	
Promotion Tourisme				
Roulant (bateau-moteur)				
Total	59 518 \$	348 230 \$	62 375 \$	398 550 \$
Répartition locale Laniel		(288 712 \$)		(336 175 \$)

PROJET

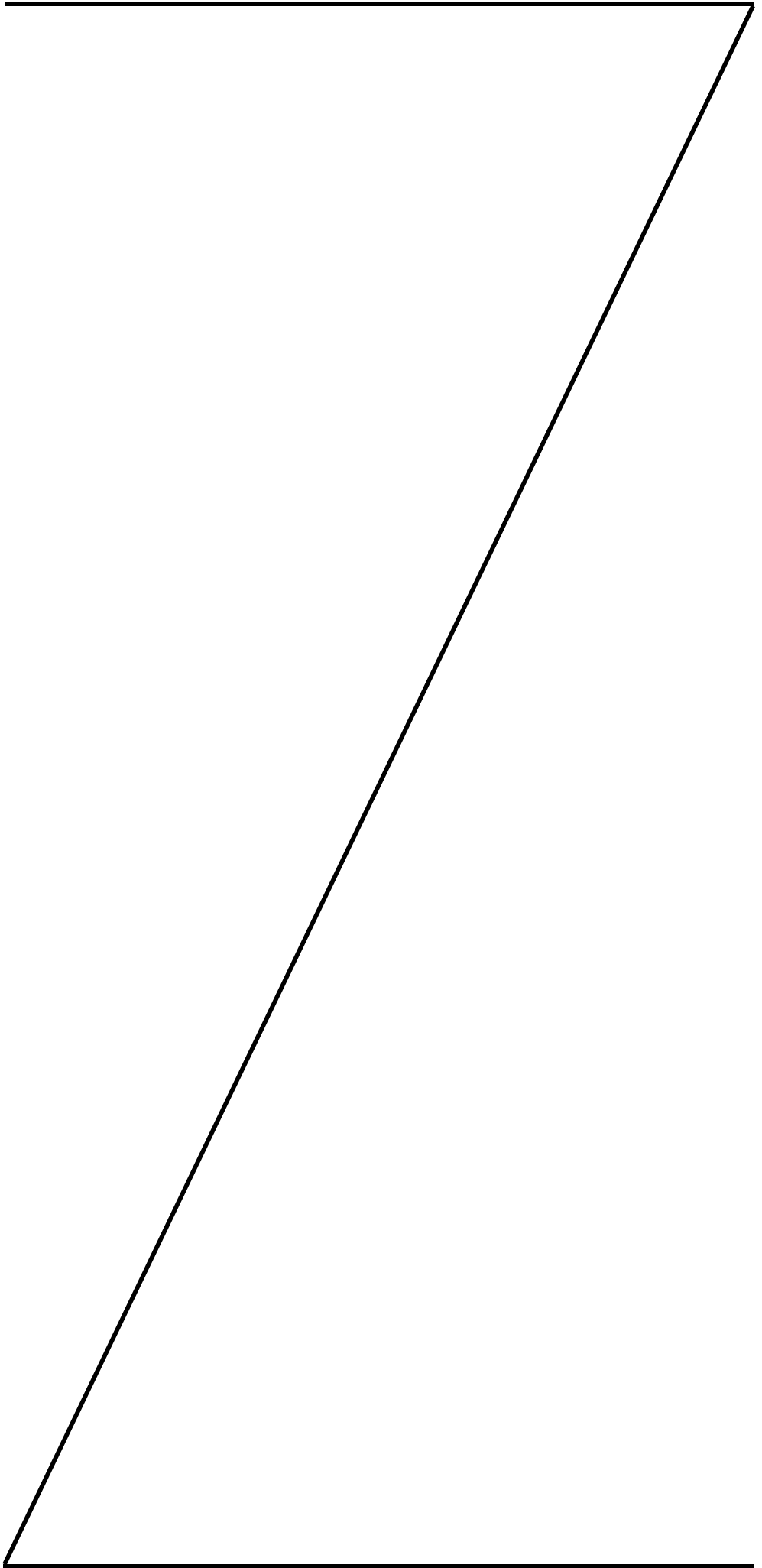
Tableau 4

CALCUL DE L'ÉVALUATION UNIFORMISÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR LES FINS DE RÉPARTITION DES SOMMES PAYABLE À LA M.R.C. POUR L'ANNÉE 2020 (Réf. : art. 261-1, Loi sur la fiscalité municipale, Chapitre F-2.1)

MUNICIPALITÉS		IMMEUBLES IMPOSABLES À 100 %	GOVERNEMENT DU QUÉBEC Art. 204.1	RÉSEAU DE LA SANTÉ Art. 204.14	ÉCOLES PRIMAIRES Art. 204.13	AUTRES IMMEUBLES Art. 204.13	GOVERNEMENT DU CANADA Art. 204.1.1	SOUS-TOTAL	FACTEUR COMP.	PROPORTION MÉDIANE	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2020	COMPARATIF 2019
BÉARN	85020	67 763 600 \$			708 208 \$			68 471 808 \$	1.00	100%	68 471 808 \$ 4.15%	60 153 231 \$ 3.81%
DUHAMEL-OUEST	85030	124 799 300 \$		101 485 \$			1 046 288 \$ 84.50%	125 947 073 \$	1.00	100%	125 947 073 \$ 7.63%	113 216 273 \$ 7.17%
FUGÈREVILLE	85055	34 991 500 \$						34 991 500 \$	0.98	102%	34 291 670 \$ 2.08%	35 188 324 \$ 2.23%
GUÉRIN	85095	27 979 700 \$			272 701 \$	72 \$	394 \$ 84.50%	28 252 867 \$	0.97	100%	27 405 281 \$ 1.66%	28 609 030 \$ 1.81%
KIPAWA	85010	62 565 900 \$	1 491 000 \$ 100%					64 056 900 \$	1.01	99%	64 697 469 \$ 3.92%	65 122 002 \$ 4.12%
LAFORCE	85070	6 410 500 \$					839 700 \$ 84.50%	7 250 200 \$	1.03	0%	7 467 706 \$ 0.45%	7 300 280 \$ 0.46%
LATULIPE & GABOURY	85060	21 546 300 \$	56 800 \$ 100%		1 241 312 \$			22 844 412 \$	1.03	97%	23 529 744 \$ 1.42%	23 440 443 \$ 1.48%
LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS	85052	89 249 000 \$	1 531 400 \$ 100%		437 151 \$	3 218 \$		91 220 769 \$	1.00	100%	91 220 769 \$ 5.52%	84 542 038 \$ 5.35%
LORRAINVILLE	85037	101 399 900 \$		316 368 \$		6 020 586 \$	72 145 \$ 84.50%	107 808 999 \$	1.00	100%	107 808 999 \$ 6.53%	92 364 465 \$ 5.85%
MOFFET	85075	24 764 300 \$						24 764 300 \$	1.06	101%	26 250 158 \$ 1.59%	24 833 124 \$ 1.57%
NÉDELEC	85100	30 805 800 \$			590 948 \$			31 396 748 \$	1.06	94%	33 280 552 \$ 2.02%	32 024 886 \$ 2.03%
NOTRE-DAME-DU-NORD	85090	86 013 300 \$			444 444 \$	8 044 589 \$	363 600 \$ 84.50%	94 865 933 \$	1.05	95%	99 609 229 \$ 6.03%	92 754 386 \$ 5.87%
RÉMIGNY	85105	35 569 500 \$						35 569 500 \$	0.98	101%	34 858 110 \$ 2.11%	35 556 300 \$ 2.25%
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	85045	130 016 500 \$	2 094 900 \$ 100%		1 007 578 \$		142 700 \$ 84.50%	133 261 678 \$	1.00	100%	133 261 678 \$ 8.07%	121 176 936 \$ 7.67%
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	85015	57 094 600 \$			314 600 \$			57 409 200 \$	0.99	0%	56 835 108 \$ 3.44%	57 471 300 \$ 3.64%
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	85085	62 831 800 \$	6 700 \$ 100%		580 294 \$	1 788 \$		63 420 582 \$	1.00	100%	63 420 582 \$ 3.84%	55 387 274 \$ 3.51%
SOUS-TOTAL		963 801 500 \$	5 180 800 \$	417 853 \$	5 597 235 \$	14 070 251 \$	2 464 827 \$ 84.50%	991 532 465 \$			998 355 934 \$ 60.46%	929 140 293 \$ 58.83%
								991 532 465			60.46%	58.83%
MUNICIPALITÉS		IMMEUBLES IMPOSABLES À 100 %	GOVERNEMENT DU QUÉBEC Art. 204.1	RÉSEAU DE LA SANTÉ Art. 204.14	ÉCOLES PRIMAIRES Art. 204.13	AUTRES IMMEUBLES Art. 204.13	GOVERNEMENT DU CANADA Art. 204.1.1	SOUS-TOTAL	FACTEUR COMP.	PROPORTION MÉDIANE	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2020	COMPARATIF 2019
LANIEL	85905	49 350 900 \$	114 500 \$ 100%				201 700 \$ 84.50%	49 667 100 \$	1.01	0%	50 163 771 \$ 3.04%	49 552 400 \$ 3.14%
LES LACS	85907	65 625 600 \$	735 300 \$ 100%				0 \$ 84.50%	66 360 900 \$	1.01	0%	67 024 509 \$ 4.06%	66 859 300 \$ 4.23%
SOUS-TOTAL		114 976 500 \$	849 800 \$		0 \$	0 \$	201 700 \$	116 028 000 \$			117 188 280 \$ 7.10%	116 411 700 \$ 7.37%
								116 028 000				
MUNICIPALITÉS		IMMEUBLES IMPOSABLES À 100 %	GOVERNEMENT DU QUÉBEC Art. 204.1	RÉSEAU DE LA SANTÉ Art. 204.14	ÉCOLES PRIMAIRES Art. 204.13	AUTRES IMMEUBLES Art. 204.13	GOVERNEMENT DU CANADA Art. 204.1.1	SOUS-TOTAL	FACTEUR COMP.	PROPORTION MÉDIANE	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2020	COMPARATIF 2019
BELLETERRE	85065	14 637 400 \$	4 400 \$ 100%					14 641 800 \$	1.05	0%	15 373 890 \$ 0.93%	15 058 947 \$ 0.95%
TÉMISCAMING	85005	268 009 200 \$	934 600 \$ 100%	3 874 156 \$		5 203 198 \$	411 400 \$ 84.50%	278 432 554 \$	0.98	102%	272 863 903 \$ 16.52%	278 007 054 \$ 17.60%
VILLE-MARIE	85025	224 717 100 \$	9 973 400 \$ 100%	8 127 886 \$	1 592 520 \$	2 605 389 \$	558 700 \$ 84.50%	247 574 994 \$	1.00	100%	247 574 994 \$ 14.99%	240 619 398 \$ 15.24%
SOUS-TOTAL		507 363 700 \$	10 912 400 \$	12 002 042 \$	1 592 520 \$	7 808 587 \$	970 100 \$ 84.50%	540 649 348 \$			535 812 787 \$ 32.45%	533 685 399 \$ 33.79%
								540 649 348			32.45%	33.79%
TOTAL		1 586 141 700 \$	16 943 000 \$	12 419 895 \$	7 189 754 \$	21 878 838 \$	3 636 627 \$	1 648 209 813 \$			1 651 357 001 \$ 100%	1 579 237 392 \$ 100%
		96.05%	1.03%	0.75%	0.44%	1.32%	0.22%	-0.19%				

Tableau 5

ÉTAT COMPARATIF										
AFFECTATION / RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS BRUTES										
	PARTIE 1									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération/déplacement des élus	199 000	208 763	276 451	216 070	221 739	234 265	240 647	239 998	289 200	290 868
Aménagement du territoire	(45 118)	(85 110)	(95 842)	(173 776)	(140 723)	(146 990)	(108 420)	(130 239)	(163 147)	(157 165)
Ressources forestières et agricoles	57 000	25 000	57 000	26 000	24 000	21 000	4 000	4 000	4 000	0
Projets	0	10 000	4 000	0	0	0	0	0	0	0
Services collectifs	97 250	114 250	130 250	115 000	116 291	50 000	50 000	49 700	49 700	52 700
Sécurité Publique et Incendie	151 516	102 018	100 619	104 284	77 145	133 395	108 382	96 684	90 120	92 391
Administration	111 266	110 388	149 942	134 875	131 729	114 813	166 975	217 662	247 672	245 810
Fonds d'intervention financière	12 000	12 000	12 000	10 000	0	0	0	0	0	
Développement économique + pacte rural	103 347	110 263	131 501	141 501	129 698	101 566	33 175	0	0	
Gestion des cours d'eau								28 127	54 282	52 919
Parc informatique	180 848	171 307	157 022	158 457	161 117	161 141	173 581	150 475	149 374	146 308
SOUS-TOTAL PARTIE 1	867 109	778 879	922 943	732 411	720 996	669 190	668 340	656 407	721 200	723 833
	PARTIE 4									
Évaluation	210 091	222 416	230 366	263 789	254 253	262 915	274 664	251 868	256 337	244 550
Voirie	450	450	450	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations O.L.R.P.	17 000	17 800	19 441	19 239	19 776	27 102	25 456	29 277	30 155	31 060
Service foresterie & géomatique	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL PARTIE 4	232 541	240 666	250 257	283 028	274 029	290 017	300 120	281 145	286 492	275 610
Gestion des matières résiduelles	1 178 741	2 257 614	1 654 363	1 605 740	2 444 591	2 126 890	2 018 249	1 931 500	1 910 428	1 980 125
TOTAL	2 278 391	3 277 159	2 827 563	2 621 179	3 439 616	3 086 097	2 986 709	2 869 052	2 918 119	2 979 567
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES QUOTES-PARTS BRUTES	2 250 604	3 277 157	2 827 564	2 621 179	3 439 616	3 086 097	2 986 708	2 869 052	2 918 119	2 979 567
APPROPRIATION DES SURPLUS	(239 747)	(174 098)	(138 162)	(313 662)	(620 161)	(407 588)	(393 516)	(196 645)	(272 889)	(483 703)
SOLDE (sans contributions)	1 906 167	3 103 059	2 689 402	2 307 517	2 819 455	2 678 508	2 593 192	2 672 407	2 645 230	2 495 865



13001